

Union Africaine



STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE ET PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ (ABSAP)

2023-2030



REMERCIEMENTS

Nous avons réussi à élaborer la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité (ABSAP) grâce à un partenariat entre la Commission de l'Union africaine, les États membres et des partenaires résolus. Ce partenariat s'est déployé depuis la conférence de haut niveau jusqu'aux multiples groupes de contact et équipes de rédaction.

Parmi les divers partenaires, les entités suivantes méritent une mention spéciale: le Royaume de Suède pour son soutien au Pilier Solutions basées sur la nature et biodiversité du Plan d'action pour la relance verte de l'UA, l'Union européenne, au travers du programme d'accords environnementaux multilatéraux intra-ACP, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), TRAFFIC, l'Africa Wildlife Foundation (AWF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'initiative de Développement des capacités en matière d'accès et de partage des bénéfices, et Expertise France.

Ce partenariat, qui repose sur un engagement fort en faveur de la nature, doit manifestement se poursuivre tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action.

AVANT-PROPOS



SE Moussa Faki Mahamat

Président

Commission de l'Union africaine

La prospérité de l'Afrique est intimement liée à sa riche biodiversité et à ses écosystèmes productifs. Ceci est explicitement reconnu dans notre cadre de développement continental commun, l'Agenda 2063, qui envisage une Afrique où nos richesses naturelles uniques, notre environnement et nos écosystèmes, y compris la faune et les terres sauvages, sont sains, valorisés et protégés, avec des économies et des communautés résilientes au changement climatique. Il s'agit d'une vision ambitieuse – il reste beaucoup à faire pour qu'elle se réalise. La pollution, le changement d'utilisation des terres et des mers, l'exploitation non durable des ressources naturelles et une myriade d'autres facteurs menacent notre richesse en biodiversité, fragmentant et fragilisant les écosystèmes, et nuisant ainsi au bien-être de nos populations, qui dépendent des biens et services que ces écosystèmes fournissent. Si nous voulons réaliser l'Agenda 2063, nous devons protéger, restaurer et utiliser durablement notre biodiversité. Avec la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité 2023-2030 (la présente Stratégie), nous fournissons un cadre qui peut sous-tendre les changements nécessaires.

Ces changements positifs ne peuvent être réalisés de manière isolée. Tout comme la nature est marquée par des liens et des interdépendances profondes, nous devons reconnaître qu'il existe un réseau d'acteurs à travers le continent dont la contribution à la réalisation de cette stratégie est indispensable. Les États membres de l'Union africaine, ainsi que les communautés économiques régionales et d'autres organisations régionales, joueront un rôle central dans l'évaluation des besoins, la coordination, le soutien et le suivi de la mise en œuvre, ainsi que dans la mobilisation des financements. Les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile, ont également un rôle essentiel à jouer. Mais en fin de compte, ce seront nos citoyens, nos communautés, qui devront être placés au centre de cette stratégie. C'est dans nos communautés que réside une connaissance approfondie

de la nature, ce sont elles qui savent le mieux quelles solutions fonctionneront dans les terres, les forêts, les mers, les lacs, les rivières, les zones humides et les côtes dont elles dépendent pour leur subsistance, et ce sont elles qui risquent de perdre le plus si nous échouons. Des écosystèmes résilients soutiendront des communautés résilientes. Nous savons également que cela ne peut être réalisé sans se concentrer sur ceux d'entre nous qui sont les plus vulnérables, et nous devons donc veiller à ce que nos actions soient inclusives et adaptées aux besoins des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

Il existe un autre aspect d'interdépendance pertinent pour cette stratégie : il s'agit des thèmes communs qui recourent le programme de biodiversité de l'Afrique. Nous savons que la protection et la restauration de la nature nous aident à nous adapter au changement climatique et à l'atténuer, ainsi qu'à protéger nos économies et nos communautés contre les pertes et les dommages induits par le climat. Nous savons également que l'agriculture est l'un des moteurs de la perte de biodiversité, mais qu'elle dépend en même temps intimement de la biodiversité et que, avec de bonnes pratiques de gestion, l'agriculture peut en fait contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité. En effet, l'agriculture n'est qu'un élément du lien plus large eau-énergie-alimentation, qui recoupe de manière importante la biodiversité. L'urbanisation durable, les efforts visant à développer l'économie bleue de l'Afrique, notre programme de recherche et d'innovation, la santé, pour en énumérer quelques-uns. Il est cependant essentiel de mentionner ici que ces questions interdépendantes doivent être explicitement reconnues dans nos politiques et nos programmes, et que nous œuvrerons à une approche cohérente et des solutions intégrées.

Le Cadre mondial pour la biodiversité nous fournit un ensemble d'objectifs pour 2050 et des cibles spécifiques pour 2030. L'année 2030 est également la date limite pour atteindre les objectifs de développement durable. L'Afrique s'est engagée à respecter ces cadres importants, ainsi qu'un certain nombre d'autres accords environnementaux multilatéraux importants, notamment l'Accord des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. La Stratégie et le Plan d'action pour la biodiversité en Afrique s'appuient sur le Cadre mondial pour la biodiversité et nous aideront à concentrer nos efforts, à mobiliser les ressources nécessaires et à jouer notre rôle dans la réalisation du programme mondial de biodiversité et de développement – non pas comme une fin en soi, mais bel et bien parce qu'au final, ce n'est qu'à condition de protéger et restaurer les richesses de la nature que l'Afrique atteindra la prospérité qu'il lui revient.



Hon. Philda Nani Kereng

Ancien ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles, de la Conservation et du Tourisme du Botswana et président de la Conférence de haut niveau sur la biodiversité

L'élaboration de cette stratégie s'est appuyée sur un large éventail de contributions de parties prenantes à travers le continent, ainsi que sur un certain nombre d'évaluations mondiales et régionales. Les États membres ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ses partenaires pour tracer une voie pour le continent qui reflète les priorités locales, nationales, sous-régionales et continentales, tout en prenant également en considération les engagements mondiaux de l'Afrique. Il convient donc que l'énoncé de vision de cette stratégie s'adresse directement à notre cadre de développement commun, l'Agenda 2063, lorsqu'il nous appelle à garantir que, d'ici 2050, la riche biodiversité et les écosystèmes résilients de toute l'Afrique contribuent de manière significative aux aspirations de l'Agenda de l'Afrique. 2063. Dans l'immédiat, nous devons tenir compte des échéances qui approchent à grands pas pour les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité. L'énoncé de mission de la Stratégie nous engage donc, d'ici 2030, à prendre des mesures urgentes pour coordonner et soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité à travers le continent, en catalysant la synergie et la cohérence dans la gouvernance et les réponses pratiques pour inverser la perte de biodiversité et accroître la résilience des écosystèmes, en garantissant des partages des bénéfices issus de son utilisation durable, avec un financement accru de la biodiversité et des capacités renforcées pour l'Afrique.

Le Cadre mondial pour la biodiversité fournit une feuille de route pour faire progresser l'agenda de la biodiversité. Il s'agit d'un cadre auquel l'Afrique a contribué et s'est engagée à le réaliser, aux côtés de ses partenaires. Il se rattache aussi à d'autres accords environnementaux multilatéraux importants liés à la biodiversité. Bien que cette stratégie et ce plan d'action pour la biodiversité en Afrique soient entièrement pris en charge par les Africains et façonnés par nos priorités, il a également été important de garantir leur alignement avec le cadre mondial pour la biodiversité. Cela reflète non seulement nos engagements mondiaux communs, mais garantira également l'efficacité des rapports et rationalisera nos actions.

La Stratégie est donc structurée autour de cinq piliers: Pilier A – Renforcer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité; Pilier B – Utilisation durable et partage des avantages issus des ressources biologiques et génétiques; Pilier C – Intégration sectorielle et intégration des approches basées sur les écosystèmes; Pilier D – Augmenter le financement pour la biodiversité en Afrique; et Pilier E – Renforcer les capacités, l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace. Autour de ces piliers sont définis un certain nombre de domaines d'intervention et d'actions prioritaires, avec la flexibilité nécessaire pour prendre en compte les circonstances nationales. La Stratégie décrit en outre plusieurs outils de soutien qui seront progressivement développés pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, y compris, entre autres, des plans de mobilisation des ressources et de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

L'adoption de cette stratégie constitue une étape importante, mais n'oublions pas que le véritable travail réside dans sa mise en œuvre. Le gouvernement du Botswana, ainsi que nos collègues des États membres, sont prêts à travailler avec la Commission de l'Union africaine et ses partenaires pour mettre en œuvre cette stratégie. Nous devons travailler ensemble pour garantir que notre biodiversité et nos écosystèmes soient protégés, restaurés et utilisés de manière durable au profit de nos populations – de cette manière, nous garantirons l'épanouissement de l'Afrique.

Avant-propos



David Cooper

*Secrétaire exécutif par intérim de la
Convention sur la diversité biologique*

Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité fixe l'ambition d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Sur la voie de la réalisation de cette ambition, des objectifs clairs ont été identifiés pour 2030, la même année où nous nous efforçons d'atteindre l'objectif durable. Objectifs de développement. Plus clairement que jamais, nous avons convenu en tant que communauté mondiale que l'épanouissement humain est impossible sans une planète saine. L'Afrique est immensément riche en biodiversité - c'est aussi un continent de personnes créatives et industrieuses qui cherchent à construire un avenir meilleur pour l'humanité, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. La capacité de l'Afrique à réaliser ses ambitions de développement en harmonie avec la nature jouera un rôle central dans la réalisation du Cadre mondial pour la biodiversité. Il est donc encourageant de voir le développement de la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité (ABSAP), une déclaration d'intention claire et une voie structurée permettant au continent de restaurer et de protéger sa richesse en biodiversité pour le bien des populations et de la nature.



Convention on
Biological Diversity



TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMS	1		
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2		
INTRODUCTION	4		
1.1 Préoccupations mondiales et résultats des principaux dialogues liés à la biodiversité	4		
1.2 Urgence d'une réponse continentale coordonnée et alignée de l'Union africaine	6		
1.2.1 Mandat	6		
1.2.2 Justification	7		
1.2.3 L'option de modification et ses avantages	9		
CONCEVOIR UNE RÉPONSE ALIGNÉE POUR L'AFRIQUE	11		
2.1 But/Objectif	11		
2.2 Finalité/ Objectif	11		
2.3 Approche, méthodologie et sources de données	13		
2.3.1 Approches	13		
2.3.2 Méthodologie	13		
2.4 Structure de la stratégie	14		
STRATÉGIE ET PRIORITÉS D'INTERVENTION EN AFRIQUE	15		
3.1 Vision et mission	15		
3.2 Piliers stratégiques de la biodiversité	16		
3.2.1 Piliers stratégiques définis	16		
3.2.2 Domaines d'intervention et actions prioritaires	17		
3.2.2.1 Pilier stratégique A: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour améliorer les politiques et pratiques en matière de biodiversité	17	3.2.2.2 Pilier stratégique B: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour soutenir l'utilisation durable et l'équité dans le partage des bénéfices	23
		3.2.2.3 Pilier stratégique C: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour intensifier l'intégration et la mise en œuvre	27
		3.2.2.4 Pilier stratégique D: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour accroître le financement de la biodiversité en Afrique	31
		3.2.2.5 Pilier stratégique E: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour renforcer les capacités et garantir l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace	34
		MÉCANISMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS FAVORISANTES	43
		4.1 Programmation et Coordination	43
		4.1.1 Programmes	43
		4.1.2 Organes de coordination	44
		4.1.2.1 Coordination Continentale	45
		4.1.2.2 Nœuds de coordination régionaux	46
		4.1.2.3 Nœuds de coordination au niveau national	46
		4.2 Plan de mobilisation des ressources de la biodiversité pour l'Afrique	47
		4.3 Principaux outils d'assistance	49
		4.3.1 Cadre de suivi et d'indicateurs	49
		4.3.2 Plan de renforcement des capacités, de développement et de coopération technique et scientifique pour l'Afrique	50
		4.3.3 Plan d'action pour la communication, l'éducation, la sensibilisation du public et l'adoption de la biodiversité en Afrique	51
		4.3.4 Cadre d'engagement des parties prenantes pour l'Afrique	51

ACRONYMES

ABDOS	Accès et partage des avantages	IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
ABSAP	Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité	IPLC	Peuples autochtones et communautés locales
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
AGN	Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité	NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
AHTEG	Groupe d'experts techniques ad hoc	TAPIS	Conditions mutuellement convenues
AP	Zone protégée	MEA	Accord environnemental multilatéral
UA	Union africaine	NBS	Solution basée sur la nature
AUC	Commission de l'Union africaine	SPANB	Stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité
FAE	Fondation africaine pour la faune	ANC	Comptabilité du capital naturel
BBNJ	La biodiversité au-delà de la juridiction nationale	PCN	Les contributions de la nature aux humains
BIOFIN	Initiative de financement de la biodiversité	CDN	Contribution déterminée au niveau national
CBD	Convention sur la diversité biologique	PFN	Point focal national
LCPE	Éducation à la communication et sensibilisation du public	PFNL	Produit forestier non ligneux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	APD	Aide au développement à l'étranger
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	OECM	Autres mesures de conservation efficaces par zone
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale	PSE	Paiement des services écosystémiques
FLIC	Conférence des Parties	REC	Communauté économique régionale
DSI	Informations séquencées numériques	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	SCP	Consommation et production durables
GBF	Cadre mondial pour la biodiversité	ODD	Objectif de développement durable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
IAS	Espèces exotiques envahissantes	CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
INC.	Comité de négociation intergouvernemental		

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La fin de la dernière décennie a été marquée par une préoccupation accrue de la communauté mondiale face à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la pollution. Cela découle de la prise de conscience croissante de la perte sans précédent d'espèces sauvages et des menaces pesant sur la résilience des écosystèmes dues au changement climatique et aux catastrophes naturelles, entraînant une perte de productivité des services écosystémiques vitaux. Les projections de cette tendance régressive, basées sur un scénario de maintien du statu quo, ont mis en évidence des risques importants pour le bien-être humain et les voies de développement durable. La reconnaissance de la nécessité d'une action urgente pour faire face à cette crise a conduit à l'émergence de nouveaux engagements mondiaux plus ambitieux en faveur des objectifs 2030 et 2050 dans le cadre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF), adopté lors de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD). Plusieurs autres engagements et objectifs ont été établis dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux (AME) liés à la biodiversité, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) et les accords mondiaux émergents liés à la biodiversité hors juridictions nationales et à la pollution plastique.

L'Afrique abrite certains des écosystèmes les plus intacts et les plus diversifiés de la planète, avec une richesse naturelle extraordinaire, enrichie par ses savoirs autochtones et son patrimoine culturel. Cependant, comme ailleurs, le continent est confronté au défi de faire face à la triple crise planétaire. Les pressions humaines croissantes sur les ressources naturelles de l'Afrique et les inégalités dans le partage des bénéfices issus de leur utilisation limitent considérablement le potentiel du capital naturel du continent à contribuer à la construction de communautés et d'économies résilientes, ainsi qu'à résoudre les multiples conflits et problèmes de sécurité qui tourmentent le continent. Le continent et compromettent considérablement les efforts de l'Afrique pour réaliser les aspirations du cadre de développement continental, l'Agenda 2063. L'urbanisation non planifiée, la perte d'habitat due au changement d'utilisation des terres, les utilisations non durables et la surexploitation des ressources naturelles, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, la pollution et les espèces envahissantes, les espèces exotiques ont été identifiées

comme les principaux moteurs du changement des écosystèmes, entraînant la perte ou la menace d'extinction d'espèces précieuses, et contribuant à la fragmentation et à la dégradation des écosystèmes à travers tout le continent.

Les évaluations actuelles présentent l'Afrique comme le continent le plus touché au monde par l'impact de la crise planétaire, avec des projections selon lesquelles le continent connaîtra un risque accru d'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique ayant des implications significatives pour le bien-être de sa population. Les économies africaines en développement devraient en outre connaître la plus forte contraction au monde en cas d'effondrement du flux des services écosystémiques.

L'Union africaine (UA) reconnaît la nécessité urgente d'un effort coordonné à travers le continent pour renforcer les efforts régionaux et nationaux visant à s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. La Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité (ABSAP) (la Stratégie) offrent ainsi l'occasion de soutenir la mise en œuvre du GBF. Cela aidera le continent à répondre à la demande croissante d'utilisation des terres et des mers et à l'augmentation des pressions sur les ressources naturelles qui en découle, tout en soutenant l'utilisation durable et en garantissant une part équitable des bénéfices générés. Ce faisant, il convient de prendre dûment en considération le bien-être humain et la nécessité de promouvoir une société inclusive et des approches sensibles au genre. Cette voie sous-tend la vision et les objectifs pour la biodiversité adoptés dans le cadre du GBF et d'autres AME mondiaux liés à la biodiversité, auxquels les États africains se sont engagés.

Le processus hautement consultatif suivi pour élaborer de cette stratégie a permis d'inclure diverses perspectives des points focaux nationaux pour les AME, des experts, des secrétariats des conventions, des parties prenantes et des partenaires, ainsi que l'intégration des idées de plusieurs évaluations mondiales et régionales. La Conférence africaine de haut niveau sur la biodiversité, organisée par l'UA, en collaboration avec ses partenaires, du 30 mai au 2 juin 2023, a offert l'occasion de s'engager davantage et de construire le consensus nécessaire au développement de la stratégie de biodiversité. Ces délibérations ont soutenu la définition d'une vision, d'un énoncé de mission et de cinq piliers stratégiques pour la Stratégie.

Piliers stratégiques de la biodiversité



Pilier stratégique A: Renforcer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité (Cibles 1 à 8 du GBF)



Pilier stratégique B: Utilisation durable et partage des avantages issus des ressources biologiques et génétiques (Cibles 9, 11, 12, 13 du GBF)



Pilier stratégique C: Intégration sectorielle et intégration des approches basées sur les écosystèmes (Cibles 10, 14-17 du GBF)



Pilier stratégique D: Augmentation du financement pour la biodiversité en Afrique (Objectifs 18, 19 du GBF)



Pilier stratégique E: Améliorer les capacités, l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace (Objectifs 20-23 du GBF)

Principes clés et considérations sur la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité

- Alignement et réponse cohérente aux AME liés à la biodiversité
- Promotion de la synergie entre les Conventions de Rio
- Orientations pour une adoption régionale et nationale
- Engagements multipartites
- Coopération et collaboration à différentes échelles
- Rattachement de l'Afrique à l'Agenda UN 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable
- Alignement avec d'autres cadres et stratégies continentaux (par ex.. liés au changement climatique)
- Apprentissage par les pairs et renforcement des capacités

Le processus consultatif

- Connaissances tirées du récent des récentes évaluations de la biodiversité mondiales, continentales et régionales
- Consultations auprès d'experts à travers le continent
- Consultations avec Secrétariats de la CDB, la CITES, la CMS et la Convention de Ramsar
- Consultations de haut niveau lors de la Conférence Afrique, Caraïbes et Pacifique pour la CDB et la CITES
- Contributions au niveau national des États membres de l'UA
- Contributions de toutes les parties prenantes

Vingt-trois domaines d'intervention ont été définis comme étant essentiels pour déclencher le changement requis dans l'ensemble des piliers de la Stratégie. Ces interventions sont alignées sur les objectifs du GBF, ainsi que sur les objectifs d'autres AME liés à la biodiversité. Cette stratégie reconnaît la nécessité d'une approche d'intervention multi-échelle et prévoit donc, premièrement, des actions prioritaires adaptées aux réalités nationales et aux besoins de développement des États membres de l'UA. Deuxièmement, des mécanismes régionaux et continentaux sont définis pour renforcer la collaboration et la coopération dans les écosystèmes partagés transfrontaliers et pour soutenir les efforts des États membres.

Cette approche permettra également une action ascendante et indépendante de la part d'acteurs non étatiques, notamment du secteur privé et des entreprises, des organisations de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales, en tenant compte de l'égalité des sexes.

Les principaux outils de soutien nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace de cette stratégie seront développés progressivement et comprendront i) un plan de mobilisation des ressources; ii) un cadre de suivi et d'indicateurs; iii) un plan de renforcement des capacités, de développement et de coopération technique et scientifique; iv) un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public; et v) un cadre de mobilisation des parties prenantes.

Placée sous la coordination globale de l'UA et sous la supervision directe de la Commission de l'Union africaine, l'approche programmatique renforcera la coordination continentale et régionale pour mettre en œuvre cette stratégie. Les organes de coordination s'appuieront sur les plateformes et partenariats existants au niveau continental et régional, en s'appuyant sur les capacités des communautés économiques régionales et d'autres organismes régionaux. La création de nœuds nationaux pour cette stratégie sera une priorité, car cela soutiendra non seulement l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie, mais également la réalisation des engagements pris dans le cadre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité.

INTRODUCTION

1.1 PRÉOCCUPATIONS MONDIALES ET RÉSULTATS DES PRINCIPAUX DIALOGUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La triple crise de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la pollution à laquelle le monde est confronté a été reconnue comme l'une des menaces les plus importantes pour le bien-être humain et la capacité des écosystèmes à soutenir la croissance économique, mettant ainsi en danger les besoins des générations présentes et futures.

Le rôle de la science a été fortement reconnu pour contribuer à sensibiliser aux menaces critiques que représente ce changement sur l'abondance des espèces, la fertilité des sols et la santé des écosystèmes terrestres et marins dus à des facteurs anthropiques. Les écosystèmes fragmentés sont devenus vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles, et par conséquent la productivité des services écosystémiques vitaux nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire, eau-énergie et santé, qui sont des déterminants clés du bien-être humain est mise à mal. Ces tendances constituent une menace importante sur la croissance économique et le bien-être humain.

Dans la vague d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) qui ont émergé dans le cadre d'une réponse collective mondiale à ces menaces, de nouveaux programmes mondiaux ont été définis pour la conservation; l'utilisation durable des écosystèmes et les modes de consommation durables; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et une gouvernance plus forte, avec une meilleure inclusion sociale des communautés pauvres, pour une transition équitable. L'ambition fixée pour des changements significatifs dans ces transitions clés pour la biodiversité et le climat devrait apporter le changement transformationnel nécessaire pour acheminer le monde sur la voie de la durabilité et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Dans le sillage de ces accords mondiaux, la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992, à laquelle tous les pays africains ont adhéré et donc pris un engagement commun envers ses trois objectifs de conservation, d'utilisation durable et de partage équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques, est d'une importance primordiale. En reconnaissance des progrès modestes pour réaliser les objectifs mondiaux fixés pour 2020 dans le cadre de la CDB et de l'augmentation sans précédent de la perte de biodiversité, en 2022 fut adopté le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF), comme principal résultat de la 15e Conférence des Parties (COP) de la CDB. Le GBF définit des engagements mondiaux pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, pour garantir que la biodiversité soit utilisée et gérée de manière durable, et pour garantir que les contributions de la nature aux populations (NCP) soient valorisées, maintenues et renforcées.

Pour atteindre la vision à long terme de 2050 visant à vivre en harmonie avec la nature et abandonner de manière ambitieuse le statu quo, le GBF fixe quatre objectifs mondiaux primordiaux et 23 cibles mondiales pour réduire les pressions exercées par les facteurs anthropiques de perte de biodiversité et pour protéger et restaurer les écosystèmes, garantir les bénéfices de l'utilisation durable de la biodiversité et accroître le financement de la biodiversité. La création de deux nouveaux fonds pour la biodiversité a ouvert la voie à la mobilisation de ressources supplémentaires pour la biodiversité. Il s'agit notamment du nouveau Fonds mondial pour la biodiversité, qui deviendra opérationnel via un guichet spécial du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et d'un mécanisme multilatéral de partage des bénéfices issus de l'utilisation de l'information numérique séquencée (DSI).

Introduction

Il existe d'autres AME liés à la biodiversité dont les décisions historiques sont alignées sur le GBF. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a tenu sa 19^{ème} COP en novembre 2022. Elle engage les parties à réglementer le commerce des espèces sauvages à valeur commerciale, y compris des espèces ligneuses et marines supplémentaires, et à lutter davantage contre le commerce illégal de certaines des espèces sauvages les plus menacées du continent, tout en garantissant que le commerce durable des espèces sauvages contribue à relever les défis liés aux moyens de subsistance. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est en train de définir la suite de son Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices, avec des engagements à s'aligner sur le GBF. Il convient de noter aussi le Plan d'action de la CMS 2019-2027 pour l'Afrique dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), qui fournit un guide opérationnel pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA en Afrique.

La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) prépare la suite de son Plan stratégique pour 2016-2024, visant à s'attaquer aux facteurs de perte des zones humides, à leur conservation et à leur gestion, et à garantir leur utilisation rationnelle. Ce processus offre à l'Afrique l'occasion de s'aligner sur la mise en œuvre des priorités du GBF et de la Convention de Ramsar.

Parmi ces accords mondiaux, la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992 revêt une importance primordiale. Tous les pays africains en sont signataires et partagent donc le même engagement à l'égard de ses trois objectifs: la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le GBF revêt un rôle de grande importance pour ses efforts à minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et à accroître sa résilience par des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées (NbS) et/ou approches basées sur les écosystèmes, tout en minimisant les impacts négatifs et en favorisant les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité. La synergie dans la mise en œuvre du GBF et de l'Accord

de Paris de 2015 sur le changement climatique fournit l'occasion d'une contribution continentale efficace dans la lutte contre les impacts du lien biodiversité-climat en Afrique.

La COP 15 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) de 2022 résultait en des prises d'engagement à renforcer la résilience à la sécheresse grâce à un nouveau modèle de partenariat pour des programmes d'investissement paysager intégrés à grande échelle et par sa mise en œuvre via des SFN. Lors de la 9^e session du Conseil d'administration du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), qui s'est réunie en 2022, une attention particulière a été accordée à la contribution des petits agriculteurs au soutien d'une agriculture et d'une nutrition climato-résilientes, grâce à leurs connaissances et à l'immense valeur génétique des variétés locales dont ils disposent. À ces engagements s'ajoutent de nouveaux accords émergents liés au GBF. Le Traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), connu sous le nom de Traité de haute mer, adopté en juin 2023, comporte des engagements en faveur de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité au-delà des juridictions nationales. Ce traité fournit le cadre pour atteindre un objectif de 30 % de conservation marine d'ici 2030, conformément aux objectifs du GBF. Les négociations en cours au sein du Comité de négociation intergouvernemental (CNI), créé par la 5^e Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2022, en vue d'un instrument juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique, y compris les plastiques océaniques, soulignent également l'urgence et la préoccupation mondiale de protéger la biodiversité. Le futur Traité sur les plastiques offre des opportunités pour répondre aux menaces que les déchets plastiques représentent pour le continent, d'autant plus que les pays africains deviennent de plus en plus les principales destinations des déchets plastiques et électroniques à l'échelle mondiale.

Conformément à l'acte constitutif de l'UA, en particulier à l'article 3(d) sur la position commune, l'UA a joué un rôle de coordination dans ces négociations, contribuant ainsi à garantir que les États membres coordonnés de l'UA soient effectivement engagés. Cette stratégie soutient une approche coordonnée qui aidera les États membres à respecter leurs engagements au titre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité.

1. The Rio Conventions are the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), the Convention on Biological Diversity (CBD) and the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD).



1.2 URGENCE D'UNE RÉPONSE CONTINENTALE COORDONNÉE ET ALIGNÉE DE L'UNION AFRICAINE

1.2.1 MANDAT

L'adoption d'une approche coordonnée en Afrique pour garantir la mise en œuvre efficace du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité répond au mandat découlant de ces accords. Les parties aux accords mondiaux ont appelé à la cohérence et à la complémentarité entre les AME liés à la biodiversité, tout en soulignant l'importance de la synergie et de la coopération à de multiples échelles de mise en œuvre. Au sein de la CDB, les décisions 4, 6, 13 de la COP 15 et le préambule du GBF soulignent l'importance de la coordination régionale en tant que considération clé dans la mise en œuvre du GBF. Les objectifs 4 et 5 de la Vision stratégique CITES 2021-2030 engagent les Parties à adopter des approches coopératives et collaboratives, y compris des approches régionales pour soutenir la mise en œuvre. Le Plan stratégique de la CMS Samarkand pour les espèces migratrices 2024-2032 reflète également l'importance des approches régionales, soulignant la nécessité de partenariats avec un éventail d'acteurs, comprenant des organismes régionaux, pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique.

L'appel à une synergie dans l'adoption régionale exprimé par la nouvelle vague d'AME mondiaux liés à la biodiversité a généré un sentiment d'urgence pour l'Afrique. Il correspond concrètement à l'appel à l'urgence de l'Agenda 2063 pour répondre au changement climatique et garantir l'utilisation durable de la biodiversité africaine au profit de sa population. La présente stratégie vise à répondre à cet appel et à combler le déficit de coordination continentale et de soutien à la mise en œuvre pour les États membres de l'UA. L'approche adoptée dans l'élaboration de cette stratégie s'inspire de l'engagement de l'UA à soutenir et à conduire une mise en œuvre efficace du GBF et d'autres AME mondiaux liés à la biodiversité à travers le continent, y compris la prise en compte des liens avec d'autres Conventions de Rio.

“ Cette stratégie est un consensus audacieux reconnaissant le trésor unique et les valeurs profondes de la biodiversité à travers l'Afrique, ainsi que le rôle essentiel que joue la nature dans les moyens de subsistance et le bien-être de tous les Africains. En soulignant le rôle clé de la nature dans la résilience climatique, en garantissant la durabilité de l'utilisation de la biodiversité et les rôles essentiels joués par les peuples autochtones et les communautés locales, la Stratégie peut dynamiser les efforts visant à concrétiser la vision de prospérité de l'Afrique et à protéger sa biodiversité et ses atouts naturels pour les générations futures.”

David Obura, Président, IPBES

1.2.2 JUSTIFICATION

La richesse naturelle de l'Afrique

Plusieurs évaluations de la biodiversité, notamment l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et l'évaluation régionale de l'Afrique, confirment la valeur de la richesse de la biodiversité de l'Afrique. Associée aux savoirs autochtones et locaux, la richesse de la biodiversité africaine constitue un atout extraordinaire et stratégique dans la poursuite du développement durable du continent. Les études d'évaluation du capital naturel de l'Afrique, bien que limitées, ont établi que le flux de biens et de services provenant de divers écosystèmes constitue un soutien direct vital pour plus de 62 % de la population rurale du continent. Ces biens et services fournissent des actifs essentiels en matière de nourriture, d'eau, d'énergie, de plantes médicinales, de matières premières, de rituels sacrés, etc. qui soutiennent des secteurs clés de développement, génèrent de multiples avantages pour les économies locales et renforcent la résilience face au changement climatique et aux risques et catastrophes naturels.

Bien que l'empreinte écologique des pays africains reste faible au regard de leur biocapacité, il est établi que l'Afrique est l'une des régions les plus impactées négativement par la triple crise planétaire. Cette empreinte écologique devrait cependant doubler d'ici 2040, à mesure que la capacité de la nature à contribuer au bien-être des populations continue de diminuer face à la croissance démographique et aux pressions croissantes sur les terres et les ressources naturelles. L'urgence de s'attaquer aux moteurs du changement est donc cruciale pour l'Afrique.

Facteurs de changement négatif et positif dans l'utilisation des terres et de la mer

Au cours de la dernière décennie, l'urbanisation non planifiée, la perte d'habitat due au changement d'affectation des terres, la surexploitation non durable et la surexploitation des ressources naturelles, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, la pollution et les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été identifiés comme les principaux facteurs de développement. changement dans l'utilisation des terres et des mers, entraînant la perte ou la menace d'extinction d'espèces précieuses et la fragmentation et la dégradation des écosystèmes à travers l'Afrique.

L'expansion spatiale rapide des zones urbaines modifie le climat local et impacte la qualité des écosystèmes. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies estime la population de l'Afrique à 1,3 milliard d'habitants en 2020, soit 17 % de la population mondiale; ce chiffre devrait atteindre 40 % d'ici 2100. L'Afrique est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement, avec 43 % de sa population vivant dans les villes. L'Afrique devrait passer à une population urbaine majoritaire en 2030 et à une population urbaine à 60 % d'ici 2050. La croissance urbaine est associée à des changements rapides de la couverture terrestre. Avec une multiplication par six de la couverture urbaine prévue entre 2000 et 2030, plusieurs zones écologiquement sensibles sont en danger.

La demande en matière d'animaux sauvages, de chasse et de récolte de viande sauvage a considérablement réduit les populations d'animaux sauvages, avec environ 1,6 à 4,6 millions de tonnes de viande sauvage extraites chaque année en Afrique centrale, et le commerce illégal de l'ivoire a doublé entre 2007 et 2015. De même, la demande en bois-énergie demeure élevée, représentant plus de 80 % de l'approvisionnement en énergie primaire, avec plus de 90 % de la population dépendant du bois de feu et du charbon de bois pour l'énergie et la cuisine.

En ce qui concerne les opportunités de marchés et la valeur ajoutée, l'Afrique est le seul continent qui tire l'essentiel de sa valeur de la nature à travers la production primaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 65 % de la valeur du bois forestier provient de l'exploitation forestière et de la collecte de bois de feu, et que l'Afrique ne représente que 6 % du revenu mondial provenant des produits forestiers non ligneux (PFNL), malgré l'ampleur de l'exploitation forestière. et extraordinairement diversifié de PFNL présents sur le continent.

La vulnérabilité de l'Afrique aux impacts du changement climatique et des catastrophes naturelles est soulignée par le 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2022. Le rapport confirme que l'ampleur et l'étendue des extinctions locales prévues à travers l'Afrique augmenteront considérablement à chaque augmentation de 0,5°C par rapport au niveau actuel du réchauffement climatique. En prévoyant une transition vers un risque très élevé pour la production alimentaire et l'apparition d'un risque très élevé pour la biodiversité, le rapport identifie plusieurs risques clés, notamment la déstabilisation des puits de carbone des forêts tropicales

Introduction

africaines; l'extinction locale de plus de 50 % des espèces de plantes, de vertébrés et d'insectes dans un cinquième de l'Afrique; l'extinction totale de 7 à 18 % des espèces africaines, dont un tiers des poissons d'eau douce, et la perte de plus de 90 % des récifs coralliens. L'Afrique subit en moyenne 62 à 68 catastrophes naturelles par an (2005-2015), qui ont touché 30,9 millions de personnes rien qu'en 2015. Les sécheresses notamment deviennent plus fréquentes et plus graves, avec une augmentation de 29 % depuis 2000, et devraient affecter les trois quarts de la population mondiale d'ici 2050. Le risque d'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique est accru accompagné de perte du patrimoine naturel et culture, une production économique réduite et une pauvreté accrue.

Les tendances futures en matière de maladies sont aussi susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Il existe de fortes preuves de l'existence d'agents pathogènes viraux zoonotiques hébergés par des espèces sauvages et, avec l'empiétement des activités humaines sur l'habitat naturel, le risque pour la santé humaine posé par l'épidémie de maladies zoonotiques augmente. Bien que l'Afrique ait bénéficié de réponses mondiales accrues aux épidémies telles que COVID-19, Ebola, etc., les transmissions de la faune à l'homme, exacerbées par l'accès inégal aux services de santé, exposent toujours les groupes vulnérables en Afrique aux épidémies de maladies zoonotiques. Compte tenu des schémas actuels d'invasions d'espèces introduites et de ravageurs liés au commerce, la dernière décennie a connu une augmentation significative du nombre total d'espèces exotiques identifiées dans les pays africains.

La pollution plastique constitue 10 % des déchets solides sur le continent en raison de son utilisation intensive et de sa faible capacité à gérer les plastiques. Comme mentionné précédemment, les pays africains deviennent de plus en plus les principales destinations mondiales des déchets plastiques et électroniques.

D'autres évaluations soulignent que ces facteurs vont globalement augmenter, avec des impacts négatifs associés sur la biodiversité, le bien-être humain et la croissance économique. En conséquence, le nombre d'espèces sauvages menacées par des facteurs anthropiques a augmenté au cours des deux dernières décennies. La dégradation des sols a provoqué une perte de revenus et une diminution du bien-être des petits agriculteurs. Par exemple, au Ghana, le revenu agricole a chuté de 4,2 milliards de dollars entre 2006 et 2015, ce qui représente une augmentation du taux de pauvreté national de 5,4 %. La dégradation des terres a également

accru le risque de pauvreté des ménages de 35 % au Malawi et de 48 % en Tanzanie. Le rapport de la Banque mondiale sur les arguments économiques en faveur de la nature (2021) présente le déclin mondial de la biodiversité et des services écosystémiques comme un problème de développement et souligne que les économies des pays à faible revenu, qui dépendent fortement des ressources naturelles, sont particulièrement menacées. L'Afrique subsaharienne est présentée comme la région la plus touchée au monde et devrait connaître la plus forte contraction relative du produit intérieur brut réel (de 9,7 % par an d'ici 2030), en cas d'effondrement des services écosystémiques.

La compréhension des facteurs de changement positif s'est améliorée au cours de la dernière décennie grâce à une augmentation des évaluations. Les zones protégées ont considérablement augmenté sur tout le continent au cours de la dernière décennie, face à la demande croissante d'utilisation des terres et des mers et aux pressions exercées sur les ressources naturelles. Les aires protégées créées entre 2011 et 2020 représentent 20 % des aires protégées créées au 21^e siècle, ce qui souligne la forte volonté politique de provoquer ce changement positif. Presque toutes les régions du monde ont dépassé l'objectif mondial de 17 % de couverture d'aires terrestres protégées et ont identifié plusieurs zones ornithologiques et zones humides importantes d'importance internationale (zones humides Ramsar). Bien que la couverture des aires marines protégées (AMP) à travers le continent reste faible, la surface des AMP a augmenté grâce à la reconnaissance de zones marines d'importance écologique ou biologique dans certains pays africains. En dépit des difficultés de gestion et de financement qui prédominent, le réseau d'aires protégées de l'Afrique constitue un moteur clé de changement positif dans le maintien de la santé de ses écosystèmes.

Sur le plan politique, dans tout le continent la dernière décennie a vu une attention accrue portée au développement d'instruments politiques nationaux, même si les expériences et les capacités des pays sont variées. Les principales actions politiques nationales comprennent l'élaboration et la soumission de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), de contributions déterminées au niveau national (NDC) et de plans de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN). Bien que ceux-ci aient eu des résultats positifs en fixant des objectifs nationaux et en appelant à l'intégration de leurs priorités respectives dans les plans sectoriels et de développement, leur mise en œuvre efficace reste un défi important.

Financement de la biodiversité et soutien aux capacités

Les principaux défis à relever pour lutter contre la perte de biodiversité sur le continent sont la faible capacité à mobiliser des ressources financières et l'insuffisance des flux financiers internationaux pour soutenir les efforts des pays en développement. Les efforts déployés au cours de la dernière décennie pour doubler le financement de la biodiversité provenant des flux internationaux et de l'aide au développement outre-mer (APD) et pour renforcer les capacités par le biais de l'Initiative de financement de la biodiversité (BIOFIN) et d'autres initiatives de mobilisation de ressources restent insuffisants. Plusieurs études et évaluations établissent de manière concluante la nécessité d'une augmentation substantielle du financement de la biodiversité afin de lutter contre la perte de biodiversité et les menaces qui pèsent sur le fonctionnement des écosystèmes. Le Financing Nature Report de 2020 estime un déficit de financement moyen de la biodiversité de 711 milliards de dollars américains par an, pour un besoin total estimé de 722 à 967 milliards de dollars américains par an en matière de protection de la biodiversité. L'Organisation de coopération et de développement économiques souligne en outre que la majeure partie du financement existant provient des finances publiques intérieures, qui couvrent 65 % (estimé à 67,8 milliards de dollars américains par an) de ces flux financiers, alors que l'APD représente moins de 9 % (estimé entre 3,9 et 9,3 milliards de dollars par an). Sur la base de divers mécanismes de marché et dépenses philanthropiques, le financement du secteur privé en faveur de la biodiversité est estimé entre 6,6 et 13,6 milliards de dollars par an.

Reconnaissant pour la biodiversité un déficit de financement existant de plus de 700 milliards de dollars par an et la nécessité d'une suppression

progressive ou d'une réforme des subventions nuisibles à la biodiversité (estimées à 500 milliards de dollars), la communauté mondiale s'est engagée, dans le cadre du GBF, à accroître le financement de la biodiversité en générant des ressources nouvelles et supplémentaires provenant de toutes les sources, y compris l'alignement des financements issus des institutions financières et climatiques. Un nouveau fonds dédié à la biodiversité a été créé et une stratégie mondiale en deux phases pour la mobilisation des ressources a été adoptée. Dans ce contexte, les évaluations et les plans nationaux des besoins financiers restent indispensables pour déterminer l'étendue du soutien financier requis par les Parties pour mettre en œuvre le GBF.

Le renforcement des capacités reste une question centrale pour de nombreux acteurs en Afrique. Au cours de la dernière décennie, les efforts de renforcement des capacités soutenus par le FEM et d'autres partenaires financiers, ainsi que les initiatives de formation/réseautage et le monde universitaire, se sont largement concentrés sur le renforcement des conditions propices à l'élaboration des politiques. L'Afrique reste à la traîne en matière de capacité de mise en œuvre, de capacité technique et technologique pour une gestion efficace, d'accès aux outils, y compris les technologies de l'information et de la communication, ainsi que de communication des informations sur la biodiversité. Faire face à la dynamique changeante de la biodiversité et du changement climatique exige une solide infrastructure de renforcement des capacités en Afrique qui relie les processus connexes d'élaboration des politiques, de gestion et d'investissement dans les secteurs clés du développement, à tous niveaux continental, régional, national et local.

1.2.3 L'OPTION DE MODIFICATION ET SES AVANTAGES

Cette stratégie reconnaît que la perte de biodiversité, le changement climatique, les conflits et l'insécurité à travers le continent ont considérablement accru la fragilité de la transition de l'Afrique vers les voies du développement durable. Il est de plus en plus reconnu que la nature peut contribuer aux moyens de subsistance, à une meilleure qualité de vie et à la croissance économique. Cela nécessite un changement transformateur urgent et ambitieux pour s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes en Afrique. La nécessité de promouvoir une société inclusive avec un partage équitable des bénéfices, afin de répondre aux besoins des populations, en particulier des plus vulnérables, et

de soutenir les économies africaines en croissance, est essentielle à ce processus. Cette option de changement sous-tend également la vision et les objectifs en matière de biodiversité adoptés dans le cadre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité, auxquels les États africains se sont engagés.

En définissant les points de levier du modèle africain pour le changement, cette stratégie promeut un mélange de réponses politiques, institutionnelles, de gestion et financières à différentes échelles: locale, sectorielle, nationale, régionale et continentale. Ces réponses sont conçues pour façonner un environnement favorable et déclencher des changements majeurs dans

Introduction



la lutte contre les principaux risques pour la santé des écosystèmes, les moyens de subsistance et la croissance économique soulignés ci-dessus. Ce document est donc pertinent pour un large éventail de parties prenantes.

Pour l'UA, cette stratégie générera de multiples avantages. Premièrement, la stratégie fournit un cadre à la CUA et à ses diverses plates-formes continentales d'élaboration de politiques de haut niveau en matière de biodiversité pour renforcer leur rôle de coordination et leur influence politique à travers le continent. Cela renforcera également plusieurs outils politiques de l'UA qui doivent encore être pleinement internalisés, notamment les lignes directrices politiques de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages en Afrique. La stratégie offre des opportunités d'accélérer l'adoption de la Convention de Maputo sur la conservation de la nature, entrée en vigueur en 2016, et renforcera également la collaboration de la CUA et la mise en œuvre conjointe de la stratégie et du plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement résilient pour 2022-2032, entre autres.

Coordonner et assurer une synergie dans l'internalisation de l'agenda mondial de la biodiversité, et l'aligner sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Afrique et des ODD, pourra contribuer de manière significative à la réalisation des aspirations de développement de l'Afrique. Autre avantage, la CUA sera en mesure de saisir clairement les progrès de la mise en œuvre continentale de l'agenda mondial de la biodiversité, sur la base des interventions et actions prédéterminées décrites dans cette stratégie.

En reconnaissant que les pays africains ont différents niveaux de capacité pour assurer le respect de leurs engagements au titre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité, cette stratégie fournit les orientations nécessaires pour renforcer les capacités régionales et nationales et les efforts de mise en œuvre, ainsi que

pour améliorer l'efficacité des ressources et développer des opportunités pour tirer parti des financements internationaux et bilatéraux. Les principaux bénéficiaires au niveau national seront les institutions focales nationales de la CDB, de la CITES et d'autres conventions liées à la biodiversité et leurs points focaux nationaux (PFN), qui sont chargés de coordonner le processus de révision et/ou de mise à jour des SPANB, la mise en place de politiques nationales avec objectifs alignés sur le GBF, ainsi que le suivi et les rapports ultérieurs sur la mise en œuvre. La stratégie aidera les communautés économiques régionales (CER) à jouer un rôle plus coordonné et plus efficace dans la réponse aux priorités régionales/transfrontalières basées sur les écosystèmes en matière de mise en œuvre et de partage d'expériences.

L'alignement de tous les AME liés à la biodiversité dans le cadre du GBF garantira le respect des résolutions de ces accords qui promeuvent des approches de coopération régionale pour réaliser leurs objectifs et buts stratégiques.

En outre, les nombreuses parties prenantes en Afrique souhaitant une orientation continentale pour éclairer leurs plans d'action, trouveront dans cette stratégie une base claire pour ancrer et aligner leurs engagements au sein du continent en tant que contribution à la mise en œuvre du GBF, et pour développer des plans d'action alignés pour leurs institutions et groupes de parties prenantes. Alors que les partenariats clés restent cruciaux pour relever les défis de la biodiversité, cette stratégie constitue un outil de planification important pour éclairer les accords de collaboration à travers le continent, pour soutenir le développement de projets continentaux pour les institutions de financement et pour encadrer les négociations de partenariats bilatéraux et multilatéraux. Cette stratégie sera d'une grande utilité pour mobiliser des partenariats et aligner le financement pour la myriade d'initiatives en faveur de la biodiversité en Afrique qui ont été intégrées au nouveau fonds pour la biodiversité, avec des occasions de galvaniser davantage le financement climatique pour des objectifs alignés sur la biodiversité et le climat.

CONCEVOIR UNE RÉPONSE ALIGNÉE POUR L'AFRIQUE

2.1 BUT/OBJECTIF

Cette stratégie vise à fournir l'orientation stratégique pour une approche coordonnée et alignée afin de garantir que les États membres de l'UA respectent leurs engagements envers les accords mondiaux sur la biodiversité et le climat. Une telle conformité aide l'Afrique à exploiter le potentiel de sa richesse en matière

de biodiversité et de services écosystémiques, ainsi que les avantages découlant de leur conservation et de leur utilisation durable, et garantit ainsi qu'elle contribue à réduire la pauvreté, à soutenir une croissance durable et à renforcer la résilience climatique sur l'ensemble du continent.

2.2 FINALITÉ/ OBJECTIF

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie reposent sur les principes et considérations clés suivants:

Réponse alignée et cohérente aux AME liés à la biodiversité: Afin de garantir la cohérence et la rentabilité du respect des engagements des pays africains en tant que parties à la CDB et à d'autres AME liés à la biodiversité, cette stratégie a identifié les accords mondiaux dotés d'un mandat pour protéger la biodiversité. En choisissant d'internaliser le GBF en tant que cadre mondial global, cette stratégie soutient une approche alignée intégrant les objectifs et cibles convenus à l'échelle mondiale dans le cadre de ces instruments multilatéraux touchant la biodiversité.

Synergie entre les Conventions de Rio: Les liens étroits et l'interdépendance avérés entre la biodiversité et l'action climatique, ainsi que les moteurs de la triple crise planétaire, ont suscité une recherche de cohérence des réponses mondiales, régionales et nationales. Cette stratégie reconnaît les liens entre les objectifs mondiaux de conservation, de restauration, d'atténuation et d'adaptation, et les avantages alignés qu'ils procurent pour des écosystèmes, des communautés et des économies sains et résilients. La Stratégie cherche

donc à développer des synergies grâce à une approche continentale de la CDB, de la CCNUCC, de la CNUCLD et du Forum des Nations Unies sur les forêts, entre autres. Il est reconnu que les agendas mondiaux en matière de biodiversité et de climat sont complémentaires, avec des synergies pour favoriser un développement vert, résilient et inclusif. L'alignement des politiques visant à lutter contre la perte de biodiversité et à l'action climatique apportera des avantages substantiels à l'amélioration des moyens de subsistance locaux. Cette stratégie prend ainsi en considération les objectifs connexes dans la planification et la mise en œuvre du GBF à travers le continent.

Généralisation et intégration de la biodiversité:

Cette Stratégie reconnaît le potentiel des richesses naturelles de l'Afrique pour stimuler une croissance économique durable, si les considérations liées à la biodiversité et au climat sont incluses dans le développement économique. Elle focalise ainsi l'attention sur les secteurs dépendants de la biodiversité, considérés comme des transitions clés dans la trajectoire de développement durable de l'Afrique. Ces secteurs de production et de consommation mènent des activités non durables qui entraînent de graves changements

Concevoir une réponse alignée pour l'Afrique



négatifs dans l'utilisation des terres et des mers, et sapent ainsi les efforts pour soutenir les investissements dans ces secteurs. L'accent est également mis sur les secteurs extractifs, qui ont des impacts négatifs importants sur les écosystèmes. L'intégration des priorités en matière de biodiversité et de changement climatique dans les politiques et les secteurs, y compris les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture, constitue une approche clé pour éclairer les compromis en matière de développement et d'investissement, et pour soutenir des écosystèmes sains et résilients qui garantissent des systèmes de production alimentaire, hydrique et énergétique sûrs, comme leurs chaînes de valeur respectives.

Orientations pour une adoption régionale et nationale: Cette stratégie s'accorde sur l'importance de prendre en compte les circonstances, les priorités et les capacités régionales et nationales lors de la mise en œuvre. Elle propose un cadre d'orientation pour accompagner les régions et les pays dans leurs efforts de mise en œuvre. Les orientations destinées aux CER et autres entités régionales ou programmes de soutien à la biodiversité sont axées sur l'élaboration de plans d'action régionaux. Conformément aux orientations du GBF, cette stratégie reconnaît également les SPANB comme des instruments clés pour sa planification et sa mise en œuvre au niveau national, et réclame donc une approche pangouvernementale et pansociétale au niveau national en matière de planification, de suivi, d'examen, et compte-rendu de sa mise en œuvre. Les SPANB permettront en outre d'orienter les processus d'adoption infranationaux, sur la base des priorités nationales en matière d'internalisation des objectifs mondiaux, continentaux et régionaux.

Engagement multipartite: Reconnaisant le rôle crucial d'un large éventail de parties prenantes de la biodiversité en Afrique, cette stratégie appelle à un

engagement inclusif et sensible au genre dans toutes les phases de mise en œuvre du GBF en Afrique et dans l'adoption de cette stratégie. Elle appelle également au respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales (PACL), des femmes et des jeunes en tant que principaux groupes vulnérables.

Augmenter les flux financiers pour la biodiversité vers et au sein de l'Afrique: Comblant les lacunes existantes en matière de financement de la biodiversité et gérer efficacement les zones protégées représentent des freins majeurs pour mettre en œuvre cette stratégie avec succès. Il est donc prioritaire d'élaborer un plan de mobilisation des ressources pour l'Afrique. Il est important que les acteurs collaborent pour faciliter l'accès aux fonds mondiaux pour la biodiversité nouvellement créés, ainsi qu'à d'autres institutions et sources de financement, afin d'augmenter les ressources de l'Afrique et d'évaluer efficacement le flux de financement de la biodiversité vers celle-ci. Garantir un engagement de haut niveau en faveur d'une augmentation substantielle du financement intérieur dans les États membres de l'UA est pertinent et nécessaire.

Coopération et collaboration: Un cadre de coopération pour la mise en œuvre efficace de cette stratégie est important. Celle-ci requiert la coopération de toute l'Afrique pour partager les expériences aux niveaux transfrontalier ou paysager/marin afin de renforcer la mise en œuvre, et collaborer sur des questions thématiques impliquant des actions ciblées pertinentes pour des objectifs spécifiques.

Relation avec l'Agenda 2063 de l'Afrique et l'Agenda 2030 pour le développement durable: La vision, les objectifs, les cibles et les indicateurs de cette stratégie visent à contribuer à la réalisation des aspirations du programme de développement de l'Afrique et des ODD.

2.3 APPROCHE, MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES

2.3.1 APPROCHES

Le développement de cette stratégie s'appuie sur plusieurs approches. Premièrement, l'approche de travail impliquait de mettre en place au sein de la CUA une équipe comprenant des experts de tout le continent. L'équipe a travaillé avec des représentants de l'UA et a soutenu les organisations partenaires en fournissant une orientation, des conseils et une documentation pertinents. Des experts sur des questions thématiques ont été constitués en groupes de travail au sein de la CUA pour apporter leur contribution. La démarche de travail finale a consisté à rassembler les informations recueillies lors des différents processus, pour produire un avant-projet. Ce projet a été examiné par un groupe plus large d'experts, et tous les commentaires ont été examinés et intégrés en vue de rédiger un projet de document stratégique qui fut soumis et utilisé comme document de travail lors de la Conférence sur la biodiversité et de sa session de haut niveau tenue du 30 mai au 2 juin 2023 à Addis-Abeba, convoquée par l'UA. Par des séances plénières, des séances parallèles, des groupes de discussion et des présentations d'experts, une contribution substantielle a pu être apportée pour mieux définir la stratégie. La méthodologie utilisée est détaillée ci-dessous.

2.3.2 MÉTHODOLOGIE

Les données ont été collectées à partir de diverses sources, y compris les sites Web pertinents des conventions liées à la biodiversité, pour obtenir des informations sur leurs mandats, résolutions et orientations stratégiques spécifiques. Cela a éclairé les efforts visant à tirer parti des synergies dans une réponse continentale et à soutenir une adoption et une mise en œuvre coordonnées par les États membres de l'UA.

Les connaissances tirées des récentes évaluations de la biodiversité réalisées dans le cadre de la convention, en particulier le Global Biodiversity Outlook 5, l'IPBES Global Biodiversity and Ecosystem Services et les évaluations régionales associées, ainsi que diverses évaluations continentales et régionales, ont contribué à l'examen de l'état de la biodiversité en Afrique, y compris sa contribution au bien-être humain et à la croissance économique sur l'ensemble du continent, et à identifier les lacunes en matière de gouvernance, de financement et de développement des capacités dans le domaine de la biodiversité, qu'il faut combler de toute urgence. Une attention particulière a été accordée aux indicateurs du GBF afin de mieux comprendre l'intention sous-jacente de chaque objectif du GBF et des cibles associées.

Conformément au principe clé d'une approche d'engagement multipartite, plusieurs consultations ont été menées avec des experts sélectionnés à travers le continent, ainsi qu'avec les Secrétariats de la CDB, de la CITES, de la CMS et des Conventions de Ramsar.

Le Conférence de haut niveau de l'UA sur la mise en œuvre des résultats de la CDB COP 15 et de la CITES COP 19 a été la plate-forme clé pour se mobiliser sur

l'ébauche de la stratégie. Organisée par la CUA du 30 mai au 2 juin 2023, la conférence a réuni 19 ministres, hauts fonctionnaires et des experts de 44 États membres de l'UA, des représentants des CER, des agences des Nations unies, des organisations internationales et régionales de conservation et des organisations de la société civile. La conférence a permis aux États membres de l'UA, aux partenaires et aux autres parties prenantes concernées de conceptualiser la stratégie. La tâche consistait à formuler les piliers stratégiques, les actions, la vision et la mission de la stratégie. À la suite de la conférence, les pays ont été invités à tenir d'autres consultations au niveau national et à fournir des commentaires sur le projet de stratégie par l'intermédiaire de la Commission de l'Union africaine avant le mois d'août 2023. Le projet révisé a ensuite été présenté pour examen à la cinquième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (CTS - ARDWE) qui s'est tenue du 14 au 18 novembre 2023 au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le Comité technique spécialisé a approuvé la stratégie et a demandé à la CUA d'élaborer un programme pour faciliter sa mise en œuvre en tant que moyen de soutenir les efforts des États membres pour respecter leurs engagements dans le cadre du GBF au niveau national. La Stratégie et le Plan d'action de l'Union africaine pour la biodiversité ont ensuite été approuvés par le 37e Sommet de l'UA qui s'est tenu du 17 au 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie, par le biais du document EX.CL/Dec.1-28(XLIV).

Après son approbation par le Sommet de l'UA, la CUA a lancé l'élaboration des annexes de la stratégie, en se concentrant initialement sur le plan de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie.

2.4 STRUCTURE DE LA STRATÉGIE

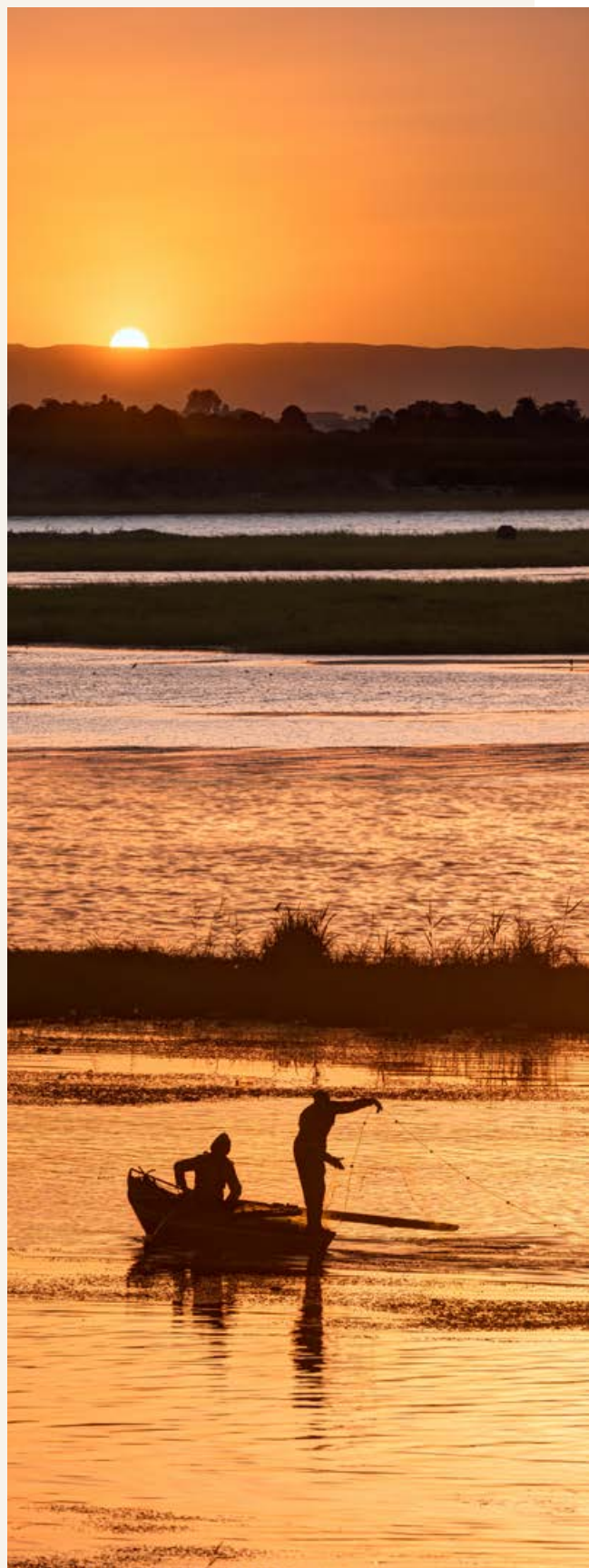
Cette stratégie est présentée sous forme de document en quatre parties.

LA PREMIÈRE PARTIE ouvre la voie en examinant les préoccupations mondiales concernant la tendance croissante à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes et explore les résultats d'un large éventail de dialogues et d'accords multilatéraux récents. Elle met en lumière les engagements ambitieux visant à parvenir à un changement transformateur pour inverser la perte de biodiversité, garantissant ainsi que l'humanité est sur la trajectoire d'un développement durable. Une telle trajectoire favorisera l'harmonie avec la nature, car elle protège la biodiversité, restaure les terres dégradées, génère des bénéfices et renforce la résilience des écosystèmes, des communautés et des économies contre les impacts du changement climatique. La section fournit en outre un contexte sur la valeur de la biodiversité africaine et son potentiel pour soutenir une croissance et un développement durables. En soulignant les défis et les lacunes des efforts actuels de lutte contre les facteurs de perte de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, une action urgente à travers l'Afrique se justifie soulignant l'importance du rôle de l'UA dans le soutien à une approche coordonnée pour mettre en œuvre les politiques mondiales sur la biodiversité et le climat. changer les objectifs des États membres de l'UA et des acteurs régionaux.

LA DEUXIÈME PARTIE de cette stratégie présente l'objectif principal de la conception d'une approche continentale ainsi que les principes et considérations clés qui ont éclairé ce processus. Elle fournit en outre un compte rendu détaillé de l'approche consultative et multipartite et de la méthodologie adoptée dans l'élaboration de la Stratégie.

LA PARTIE 3 du document comprend deux sections clés. La première section présente la vision et la mission de l'Afrique en matière de biodiversité, tandis que la deuxième section détaille l'approche alignée du GBF, à travers cinq piliers stratégiques. Reconnaisant le défi de concilier des positions communes dans le cadre d'une approche continentale, cette stratégie définit 23 domaines d'intervention et fournit un cadre pour les actions prioritaires à entreprendre par les États membres de l'UA, avec la flexibilité nécessaire pour prendre en compte les circonstances nationales. Il définit en outre les actions aux niveaux régional et continental pour soutenir la mise en œuvre par les États membres.

LA PARTIE 4 s'attache aux mécanismes de soutien à la mise en œuvre efficace du GBF et de cette stratégie. Dans la partie 4, le document définit une approche de programmation pour la mise en œuvre, identifie les organes de coordination et fournit des orientations pour le développement ultérieur de mécanismes de mise en œuvre clés, en tant qu'annexes à cette stratégie.



STRATÉGIE ET PRIORITÉS D'INTERVENTION EN AFRIQUE

3.1 VISION ET MISSION

Cette stratégie aligne la vision et la mission du GBF avec l'Agenda 2063 de l'Afrique et s'ancre donc sur les aspirations d'une Afrique prospère où les richesses naturelles uniques du continent, son environnement et ses écosystèmes, y compris sa faune, ses terres sauvages et ses océans, sont sains, valorisés et protégés, avec des communautés et des économies résilientes au changement climatique.

La vision pour cette stratégie s'énonce comme suit:

“ D’ici 2050, la riche biodiversité et les écosystèmes résilients de toute l’Afrique contribueront de manière significative aux aspirations de l’Agenda 2063 de l’Afrique.”

Pour atteindre cette vision à long terme, cette Stratégie s'articule autour d'une mission à l'horizon 2030 qui correspond aux échéances du GBF:

“ D’ici 2030, des mesures urgentes sont prises pour coordonner et soutenir la mise en œuvre du GBF à travers le continent, catalysant la synergie et la cohérence dans les réponses en matière de gouvernance et de pratiques pour arrêter et inverser la perte de biodiversité et accroître la résilience des écosystèmes, en garantissant un partage équitable des bénéfices de l’utilisation durable, avec un financement accru de la biodiversité et des capacités renforcées pour l’Afrique.”



3.2 PILIERS STRATÉGIQUES DE LA BIODIVERSITÉ

Sur la base de sa mission, cette stratégie définit les systèmes clés qui sont essentiels pour transformer la voie du développement de l'Afrique, avec des changements menant à diminuer la perte de biodiversité et les menaces sur la santé des écosystèmes, à soutenir l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices, et à intégrer efficacement la biodiversité et les approches écosystémiques dans les processus nationaux et sociétaux. Pour garantir que ces résultats souhaités soient atteints, la Stratégie définit en outre un système de changement significatif avec un financement accru pour la biodiversité et des capacités et processus décisionnels renforcés qui sont inclusifs et sensibles au genre.

La conception de chaque système de changement est soutenue par les piliers stratégiques de la Stratégie, qui sont alignés sur l'orientation globale des objectifs et cibles généraux du GBF et prend également en considération les objectifs stratégiques d'autres AME liés à la biodiversité. Ces piliers reflètent l'engagement mondial à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et à renforcer la résilience aux impacts du changement climatique et des catastrophes naturelles. Ces accords mondiaux reconnaissent tous l'importance de garantir que la biodiversité est utilisée et gérée de manière durable, que les contributions qu'elle apporte aux populations sont valorisées et que les bénéfices sont partagés équitablement pour soutenir la réalisation des ODD.

3.2.1 PILIERS STRATÉGIQUES DÉFINIS

Les objectifs qui sous-tendent chaque pilier stratégique sont les suivants:



Pilier stratégique A: Renforcer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité

Renforcer et catalyser la synergie et la cohérence des politiques et des actions visant à stopper et inverser la perte de biodiversité et à renforcer la résilience des écosystèmes à travers l'Afrique. (Cibles 1 à 8 du GBF)



Pilier stratégique B: Utilisation durable et partage des avantages issus des ressources biologiques et génétiques

Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques et garantir l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. (Objectifs 9, 11, 12, 13 du GBF)



Pilier stratégique C: Intégration sectorielle et intégration des approches basées sur les écosystèmes

Renforcer l'intégration de la biodiversité et l'intégration des approches basées sur les écosystèmes au sein et entre tous les niveaux de gouvernement et les secteurs de développement, en particulier ceux ayant des impacts significatifs sur la biodiversité, afin d'assurer une réponse alignée sur la biodiversité et l'action climatique. (Cibles 10, 14-17 du GBF)



Pilier stratégique D: Augmenter le financement pour la biodiversité en Afrique

Mobiliser et augmenter le niveau des ressources financières pour la biodiversité de l'Afrique, de toutes sources, y compris par le biais de ressources publiques et privées internationales et nationales, conformément à l'article 20 de la CDB, et garantir l'équité et la responsabilité en ce qui concerne l'accès à ces ressources. (Objectifs 18, 19 du GBF)



Pilier stratégique E: Renforcer les capacités, l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace

Renforcer les capacités et garantir l'équité, l'inclusion et la prise en compte du genre pour une mise en œuvre efficace dans tous les piliers de cette stratégie. (Objectifs 20-23 du GBF)

3.2.2 DOMAINES D'INTERVENTION ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les piliers stratégiques définis s'appuient sur une décennie d'expérience dans les États membres de l'UA dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. De plus, selon les conclusions de l'évaluation des efforts déployés et des principaux défis rencontrés, chaque pilier stratégique est conçu pour combler les lacunes identifiées en fonction de la situation spécifique de l'Afrique. Pour atteindre les objectifs de chaque pilier stratégique, des domaines d'intervention essentiels au déclenchement du changement au sein des cinq piliers ont été définis. Ces domaines d'intervention soutiennent directement la réalisation des objectifs du GBF et des objectifs alignés d'autres AME liés à la biodiversité.

Le modèle africain pour un changement dans les cinq piliers stratégiques et zones d'intervention imbriquées reconnaît la nécessité d'une approche multi-échelle avec des options adaptées aux réalités des circonstances nationales et aux besoins de développement. Les actions dans chacun des domaines d'intervention aident les

États membres de l'UA à fixer des priorités, en tenant dûment compte des circonstances socioculturelles et économiques de chaque pays. Les États membres mettront en œuvre ces actions par le biais de priorités et de programmes nationaux et infranationaux, et encourageront et permettront une action ascendante et indépendante des acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et les entreprises, les organisations de la société civile et les PACL, en tenant compte de l'égalité de genre.

La Stratégie reconnaît le rôle fondamental des approches régionales et continentales pour soutenir les États membres dans les efforts qu'ils consentent pour atteindre les objectifs de chaque pilier et pour renforcer la collaboration et la coopération dans les écosystèmes transfrontaliers. Un ensemble de mécanismes régionaux et continentaux plus larges sont définis comme priorités à l'appui de chaque pilier stratégique, afin de soutenir l'alignement et les synergies dans les réponses apportées dans tout le continent.

3.2.2.1 Pilier stratégique A: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour améliorer les politiques et pratiques en matière de biodiversité

L'objectif stratégique de ce pilier est de renforcer et catalyser la synergie et la cohérence des politiques et des actions visant à stopper et inverser la perte de biodiversité et à renforcer la résilience des écosystèmes à travers l'Afrique.



Domaines d'intervention

Au cours des dix dernières années, dans les solutions apportées en Afrique pour réduire les extinctions et le déclin de l'abondance des espèces, et à maintenir ou restaurer la santé des écosystèmes, il a été démontré que les SPANB sont le principal mécanisme de mise en œuvre pour soutenir les changements politiques et l'adoption de pratiques durables à divers niveaux. Ces politiques et pratiques restent cependant insuffisantes pour remédier aux facteurs anthropiques entraînant des

changements dus à des utilisations non durables et à des demandes croissantes sur les paysages terrestres et marins. Dans le cadre d'une ambition accrue d'améliorer le cadre politique et pratique pour l'action en faveur de la biodiversité au cours de cette décennie, le pilier A de cette stratégie définit huit domaines d'intervention pour des actions à travers le continent, alignés sur les objectifs 1 à 8 du GBF et les objectifs pertinents d'autres AME liés à la biodiversité.

L'objectif 1 du GBF implique que toutes les zones soient soumises à une planification spatiale participative intégrée et inclusive de la biodiversité et/ou à des processus de gestion efficaces pour réglementer l'attribution des différentes utilisations et minimiser les conflits entre celles-ci, et pour ramener presque à zéro la perte de zones clés pour la biodiversité et des atouts naturels clés qui soutiennent les moyens de subsistance

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

des populations et les économies nationales. Les objectifs 4 à 8 s'attaquent aux facteurs directs de la perte de biodiversité – changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe, pollution, EEE et changement climatique. Pour répondre au fort déclin actuel des fonctions et services écosystémiques de nombreuses zones terrestres et aquatiques, l'objectif 2 prévoit non seulement la restauration de conditions plus naturelles, mais également les avantages de la biodiversité pour les populations, notamment par le biais de secteurs productifs et d'une utilisation durable. L'objectif 3 appelle les Parties à veiller à ce qu'au moins 30 % des eaux terrestres, intérieures, côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient efficacement conservées et gérées au moyen d'aires protégées (AP) et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE).



Actions prioritaires

Les interventions définies pour répondre efficacement aux pressions exercées par les facteurs directs de la perte de biodiversité et garantir des mesures de protection et de restauration/récupération, sont soutenues par un riche mélange d'actions ascendantes pour chaque zone d'intervention, devant être menées par les États membres de l'UA et les partenaires de mise en œuvre sur l'ensemble des paysages terrestres et marins. Une nouvelle vague de SPANB révisés, de réformes politiques ou, le cas échéant, de mesures réglementaires dotées d'outils de gestion, sera mise en place pour les intégrer efficacement et responsabiliser tous les acteurs aux niveaux local, sectoriel et national (A1). Ces priorités comprennent également des actions de soutien aux politiques, aux réseaux et à la collaboration entre les pays, définies aux niveaux sous-régional et continental (A2).

Matrice des domaines d'intervention et des actions prioritaires pour améliorer les politiques et pratiques nationales en matière de biodiversité (A1)

Tableau 1: A1 - Améliorer les politiques et pratiques en matière de biodiversité

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Planification de l'utilisation des terres et des mers (objectif 1)	Compléter et mettre en œuvre des plans d'utilisation des terres et des mers aux échelles sous-nationales et nationales, avec des objectifs spécifiques visant à réduire quasiment à zéro la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris les écosystèmes de haute intégrité écologique.	Prend en charge toutes les cibles GBF via l'allocation spatiale.	Objectif 1 de la CITES (Obj. 11.) Objectif Ramsar: 9
	Mener périodiquement des évaluations nationales de la biodiversité identifiant et cartographiant les zones de haute importance pour la biodiversité (en particulier les zones clés pour la biodiversité) et les zones écologiquement représentatives.		
Restauration efficace des écosystèmes (objectif 2)	Élaborer et examiner des outils de politique et de planification identifiant et cartographiant les écosystèmes dégradés et donnant la priorité aux zones à restaurer dans le contexte des engagements nationaux de restauration ciblant au moins 30 % des zones dégradées.	Cibles 4 et 5 (espèces et leur utilisation) Objectif 3 (dans les zones protégées (AP) et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE))	CITES Objectifs Ramsar: 7 et 12 CNULCD
	Promouvoir la documentation, le partage et l'utilisation des connaissances pour soutenir l'adaptation, l'innovation et la prise de décision dans les pratiques de réhabilitation et de restauration.	Cible 8 (atténuation du changement climatique et adaptation)	
	Identifier et promouvoir les actions et les meilleures pratiques de restauration et de réhabilitation ciblant des résultats spécifiques pour la biodiversité et les populations, y compris l'utilisation d'espèces résilientes au climat et économiquement intéressantes.	Cibles 9 et 10 (utilisation et production durables) Cible 11 (NCP, protection contre les risques)	CNULCD Objectif 1 de la CITES
	Élaborer des orientations et des principes de restauration et de gestion inclusifs, pour motiver les acteurs locaux.	Objectif 12 (biodiversité urbaine et avantages)	Objectif 1 de la CITES

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Conservation et gestion efficaces des terres et de la mer (objectif 3)	Développer des outils de politique et de planification élargissant la couverture des AP et des OECM, y compris les zones de haute importance pour la biodiversité, et représentatifs de types d'écosystèmes importants, et qui ainsi constituent des contributions nationales à l'objectif mondial d'au moins 30 % de couverture terrestre et 30 % de couverture océanique.	Cible 1	Objectif 1 de la CITES (Obj. 11.) Objectifs Ramsar: 2, 5, 7, 8, 9, 10, 12
	Encourager les pays à ratifier le Traité sur la haute mer et à commencer à coordonner sa mise en œuvre pour rechercher la désignation des points chauds de la biodiversité en haute mer en tant qu'AP couvrant au moins 30 % de la haute mer.		
	Améliorer l'efficacité et soutenir la gestion des AP et OECM existants.		
	Intégrer l'identification et la cartographie des zones clés pour la biodiversité dans les plans d'expansion et de gestion des AP/OECM.		
Mettre fin aux extinctions provoquées par l'homme et maintenir et restaurer la diversité génétique (cible 4)	Élaborer ou réviser des politiques pour empêcher l'extinction des espèces menacées et en voie de disparition et pour maintenir et améliorer la diversité génétique.		Objectif 1 de la CITES (Obj. 14.) Objectifs Ramsar: 7 et 12
	Identifier, élaborer et soutenir la mise en œuvre de plans de conservation, de rétablissement et de gestion des espèces menacées et en voie de disparition afin de mettre fin aux extinctions et de maintenir la diversité génétique.		Objectifs CITES 1 et 4
	Entreprendre ou mettre à jour les évaluations de la liste rouge nationale des espèces et des écosystèmes.		CITES
	Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune.		
Utilisation, récolte et commerce durables des espèces sauvages (cible 5)	Élaborer ou réviser la législation, les politiques et les réglementations existantes pour garantir que l'utilisation et le commerce des espèces sauvages soient durables et légaux, y compris les espèces migratrices, qu'ils ne contribuent pas à la propagation d'agents pathogènes et qu'ils prennent en compte l'utilisation autochtone et coutumière.	Cibles 22 et 23 Principes du GBF (paragraphe 6 à 22) Cibles 9 et 10	CITES
	Veiller à ce que toutes les espèces sauvages menacées par une exploitation directe non durable soient identifiées, suivies et protégées de manière adéquate contre la récolte, l'utilisation et le commerce non durables et restaurées grâce à des interventions de rétablissement efficaces.		Objectif 3 de la CITES (Obj. 3.5.)
	Mettre en œuvre et/ou renforcer les mesures de contrôle et d'application pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et l'utilisation non durable d'espèces sauvages (comme la pêche illégale, non déclarée et non réglementée).	Grand public	Objectif 3 de la CITES (Obj. 3.5.)

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Utilisation, récolte et commerce durables des espèces sauvages (cible 5)	Promouvoir et renforcer la conservation ex situ et la valeur ajoutée pour réduire les pressions et les demandes sur les espèces sauvages.	Grand public	
	Développer des inventaires des espèces sauvages, des utilisations existantes et des opportunités de valorisation.		
	Créer une banque de données/base de données sur les espèces sauvages précieuses.		
	Veiller à ce que des échantillons de toutes les espèces sauvages de valeur et de leurs variétés/populations distinctes soient stockés dans des biobanques africaines accréditées.		
Atténuer ou éliminer les impacts des espèces exotiques envahissantes (cible 6)	Développer ou renforcer des politiques pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE, et pour contrôler et minimiser l'impact des EEE sur la biodiversité, réduisant d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement d'autres EEE connues ou potentielles.	Cible 14 (intégration)	CITES Objectif Ramsar: 4
	Identifier, relever ou mettre à jour les données nationales sur les EEE, y compris leur impact sur la biodiversité et les services écosystémiques, et mener des actions prioritaires dans tous les secteurs pour éliminer, contrôler et minimiser les menaces.		
Réduire les risques et les impacts de la pollution de toutes sources, en particulier les excès de nutriments, de pesticides et de plastiques (cible 7)	Élaborer ou réviser et renforcer la mise en œuvre de politiques et de réglementations pour lutter contre la pollution de toutes sources.	Objectif 14 (intégration) La législation soutient ces actions	CITES Objectifs Ramsar: 5, 7, Voir Traité sur le plastique, BRA Convention de Minamata sur le mercure La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
	Établir des infrastructures, des systèmes et des politiques pertinents pour gérer les déchets dangereux ou chimiques.		Convention de Bâle
	Entreprendre des mesures pour réduire d'au moins 50 % les risques liés à l'excès de nutriments, de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux pour l'environnement.		Convention de Bâle
	Mettre en œuvre des actions visant à réduire les risques et les impacts négatifs de la pollution causée par les plastiques terrestres et océaniques grâce à une approche de réduction, de réutilisation et de recyclage.		Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS)
	Une fois adopté, garantir la signature et la ratification du Traité mondial des Nations Unies sur les plastiques et commencer sa mise en œuvre pour protéger la biodiversité des océans.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

INTERVENTION AREAS (ALIGNED GBF TARGETS)	PRIORITY ACTIONS	LINKED GBF TARGETS	OTHER CONVENTIONS
Minimiser les impacts du changement climatique et de l'acidification des océans, soutenir l'atténuation et l'adaptation (cible 8)	Identifier les alignements entre les CDN et les SPANB pour renforcer la mise en œuvre nationale et la mobilisation des ressources notamment identifiant, classant et priorisant des approches écosystémiques et des SfN appropriées pour une mise en œuvre dans les contextes nationaux.		CCNUCC
	Identifier, prioriser et promouvoir les actions qui soutiennent la santé des écosystèmes et la résilience climatique des écosystèmes naturels et altérés, et établir un lien avec les objectifs de conservation et de restauration appropriés.	Cible 2	CITES Objectifs Ramsar: 7 et 8 CCNUCC (NDC)
	Mettre en œuvre des approches basées sur les écosystèmes et, le cas échéant, des NbS dans le contexte des besoins locaux et communautaires et des juridictions infranationales et nationales.		

Matrice des processus de soutien régionaux et continentaux pour l'amélioration des politiques et pratiques nationales en matière de biodiversité (A2)

Tableau 2: A2-Cadres régionaux et continentaux pour soutenir le pilier A

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Développement de politiques	Assurer l'élaboration d'orientations politiques stratégiques avec des lignes directrices qui définissent les priorités pour l'internalisation des objectifs de cette stratégie et des engagements du GBF, y compris d'autres AME liés à la biodiversité dans les politiques continentales/ CER pertinentes et d'autres politiques telles que la Zone de libre-échange continentale africaine en tirant parti des opportunités de coordination offertes par les CER existantes, les commissions régionales et les organes de collaboration transfrontalière pour les écosystèmes partagés.	<p>Élaborer des lignes directrices politiques pour adopter et aligner aux niveaux national et régional des objectifs mondiaux en matière de biodiversité et des AME connexes.</p> <p>Élaborer une stratégie de l'UA sur l'émergence et la transmission des maladies zoonotiques par la faune sauvage.</p> <p>Pour une mise en œuvre efficace du GBF, l'UA devrait envisager de ratifier la CDB.</p> <p>Mettre à jour et/ou assurer l'activation opérationnelle et l'adoption nationale et régionale des politiques, orientations politiques et outils stratégiques existants de l'UA qui fournissent une orientation et des conseils sur les questions thématiques clés, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles; et • Un plan et des programmes de restauration à l'échelle africaine, des plans spécifiques aux espèces et un plan de lutte contre l'exploitation illégale des espèces sauvages. <p>La CUA doit jouer un rôle de plaidoyer et susciter une volonté politique de haut niveau sur le continent pour soutenir la mise en œuvre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité.</p>

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Programmes	<p>Renforcer la gestion collective des écosystèmes et des paysages terrestres/marins transfrontaliers ou partagés, y compris la gestion des AP et la gestion d'espèces spécifiques.</p> <p>Renforcer et soutenir les programmes de restauration des écosystèmes transfrontaliers et offrir des opportunités de partage d'expériences interrégionales/transfrontalières.</p> <p>Développer et soutenir des programmes de travail conjoints avec d'autres AME, y compris l'Initiative AEWA Afrique, basés sur les priorités régionales des États de l'aire de répartition des espèces sauvages migratrices.</p> <p>Concevoir des lignes directrices en matière de gestion génétique pour les espèces transfrontalières afin de prévenir la contamination génétique des espèces et de leurs populations.</p> <p>Renforcer et soutenir la coopération régionale pour prévenir et combattre les mouvements transfrontaliers et la criminalité liée au commerce illégal d'espèces sauvages et à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, etc.</p> <p>Garantir des accords de libre-échange régional avec des produits issus de paysages terrestres et marins gérés de manière durable.</p>	<p>Assurer une gestion efficace des AP aux niveaux national et régional en tenant compte de l'Appel à l'action de Kigali du Congrès africain des aires protégées.</p> <p>Garantir une politique de zone de libre-échange dans les accords continentaux avec des produits issus de paysages terrestres et marins gérés de manière durable.</p>
Alignement et coordination	<p>Les CER et autres organismes régionaux (par exemple la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), organismes des mers régionales, etc.) pour soutenir, coordonner et renforcer les capacités de mise en œuvre des actions prioritaires.</p> <p>Réseaux régionaux pour améliorer le partage d'expériences et le renforcement des capacités en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de reporting des politiques.</p> <p>Faciliter l'établissement, le dialogue et les échanges au sein et entre les plateformes régionales respectives pour les AME et les PFN.</p> <p>Créer un cadre ou une plateforme permettant aux différents acteurs (y compris du secteur privé) de se réunir pour la mise en œuvre du GBF.</p>	<p>La CUA doit établir un partenariat essentiel pour la coordination continentale et le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques et de suivi des progrès de la mise en œuvre à travers le continent. (Par le biais d'évaluations et de rapports aux organes et processus politiques de l'UA).</p> <p>La CUA et le Groupe de coordination des politiques (ou de gouvernance) de la biodiversité pour faciliter les dialogues interrégionaux et les dialogues avec d'autres continents pour le partage d'expériences.</p> <p>La CUA et le Groupe de coordination des politiques sur la biodiversité orchestre l'élaboration de positions communes régionales pour éclairer les négociations mondiales sur la biodiversité.</p> <p>Convoquer une réunion des chefs d'État sur le commerce illégal du bois, présidée par l'UA, pour dialoguer avec les dirigeants des principaux États consommateurs, accroître la visibilité du commerce illégal du bois à l'échelle mondiale et obtenir des ressources accrues pour y faire face et développer des mécanismes garantissant une protection juridique à long terme du commerce durable du bois par les États membres de l'UA, au profit des économies, des communautés et des écosystèmes à travers le continent et dans le monde.</p>

3.2.2.2 Pilier stratégique B: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour soutenir l'utilisation durable et l'équité dans le partage des bénéfices

Dans le cadre de cet objectif stratégique, cette stratégie vise à accroître l'accès aux avantages de la richesse naturelle de l'Afrique et des connaissances traditionnelles uniques au profit des populations et de la nature, et à assurer l'équité dans la distribution, tout en garantissant la durabilité de la ressource, pour répondre aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables, en Afrique.



Domaines d'intervention

Les efforts déployés à travers le continent pour libérer le potentiel des utilisations multiples de divers services écosystémiques, y compris l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées et aux DSI, et ainsi générer des bénéfices accrus pour les moyens de subsistance et les efforts de conservation en Afrique, se heurtent à des lacunes d'équité difficiles dans le partage des avantages.

Avec l'ambition de remédier à ces inégalités et d'assurer son potentiel de richesse en matière de biodiversité, l'Afrique soutient les moyens de subsistance de plus de 1,3 milliard de personnes et des économies nationales à travers le continent. Le pilier B identifie quatre domaines d'intervention. S'alignant sur les objectifs pertinents du GBF, l'objectif 9 se concentre sur l'utilisation durable des espèces sauvages pour apporter des avantages sociaux, économiques et environnementaux. Les avantages plus vastes de la contribution de la nature et des multiples services écosystémiques aux populations sont couverts par l'objectif 11, tandis que les avantages liés au plaisir des espaces naturels dans les zones urbaines sont couverts par l'objectif 12. L'accès et le partage des avantages issus des ressources génétiques et des produits dérivés tels que la DSI, et les connaissances traditionnelles associées, sont abordés par l'objectif 13.



Actions prioritaires

Les actions requises pour combler les lacunes actuelles en matière d'accès et d'équité dans le partage des bénéfices (APA) comprennent une série d'actions prioritaires nationales définies en mettant l'accent sur le renforcement des cadres politiques et de la mise en œuvre, l'amélioration de l'accès aux bénéfices provenant d'utilisations multiples et l'équité dans les mécanismes de partage des bénéfices. Les États membres disposent d'une certaine flexibilité pour renforcer les cadres politiques et les capacités existants afin d'accéder aux avantages des ressources biologiques, y compris les ressources génétiques, les DSI et les ressources situées au-delà des juridictions nationales, et pour adhérer aux accords mondiaux pertinents. Le renforcement des plans de gestion et de rétablissement de diverses espèces sauvages précieuses et la reconnaissance des multiples valeurs des écosystèmes garantiront la génération de bénéfices accrus issus d'une utilisation durable. Pour combler les lacunes dans la mise en œuvre des cadres nationaux existants en matière d'APA, les actions définies comprennent des mesures réglementaires plus strictes avec des dispositions administratives et de coordination en matière d'APA, et la mise en place d'accords viables de partage des avantages entre les propriétaires des ressources et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques à des fins diverses, en particulier les industries. L'accent est mis sur la reconnaissance des PACL comme les gestionnaires les plus efficaces de la biodiversité. À cet égard, une transition vers un accès équitable et un partage des bénéfices, ainsi qu'un soutien aux détenteurs de savoirs traditionnels, inciteront davantage aux pratiques de conservation et d'utilisation durable. Il est crucial de renforcer les capacités des régulateurs, des détenteurs de savoirs traditionnels et des utilisateurs/propriétaires de ressources communautaires afin qu'ils puissent s'engager dans des négociations bénéfiques sur l'APA. Les actions prioritaires nationales (définies comme B1) seront soutenues par des mesures de collaboration et de coopération régionales et continentales définies (définies comme B2).

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Matrice des domaines d'intervention et des actions prioritaires pour accroître l'accès aux avantages de l'utilisation durable de la nature (B1)

Tableau 3: B1- Domaines d'intervention et actions prioritaires pour soutenir et garantir l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des bénéfices

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Utilisation et gestion durables des espèces sauvages (objectif 9)	Identifier les espèces sauvages de valeur et élaborer des actions et des plans de gestion et de rétablissement aux niveaux infranational et national pour garantir l'utilisation durable et le partage des avantages de diverses espèces sauvages, et reconnaître les droits d'utilisation coutumiers et les connaissances traditionnelles.	Objectif 5 (application des lois en matière de commerce illégal) Cible 22 (protection des droits des PAUL)	Objectif Ramsar: 10 Objectif 2 de la CITES (Obj. 2.1.)
	Soutenir la mise en œuvre de plans de gestion pour les espèces sauvages précieuses et déterminer les avantages sociaux de leur utilisation durable.		
	Entreprendre des réformes législatives, politiques et réglementaires pour protéger les droits des populations autochtones, garantir leurs droits de propriété et d'utilisation des terres et des ressources, et élaborer des outils de planification axés sur l'intégration de leurs droits dans les plans sectoriels.		
Contributions de la nature aux personnes et aux services écosystémiques (objectif 11)	Inventorier et définir des approches écosystémiques et des NbS appropriées pour la mise en œuvre des PCN, adaptées aux contextes nationaux.	Cible 8	Objectifs Ramsar: 5 et 12
	Développer des structures d'incitation pour promouvoir la mise en œuvre, au bénéfice des personnes et de la nature.		
	Documenter et valoriser les pratiques et savoirs traditionnels en matière de conservation de la nature.		
	Intégrer la gestion des services écosystémiques dans les politiques, programmes et stratégies.	Cible 14 (intégration)	
Augmenter la superficie, la qualité et l'accès aux espaces verts/bleus urbains (objectif 12)	Les gouvernements infranationaux doivent élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement du territoire et des plans municipaux, augmenter la proportion et la gestion efficace des espaces verts/bleus urbains pour le bénéfice du public.		Objectifs Ramsar: 8 et 9
	Renforcer la gestion des parcs urbains et des jardins botaniques.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Assurer le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques et des informations numériques séquencées (objectif 13)	Élaborer/mettre à jour les cadres juridiques, politiques, réglementaires et institutionnels en matière d'APA conformément aux lignes directrices stratégiques de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya et à la prise en compte de l'accès aux avantages de la DSI et des mécanismes multilatéraux pour des avantages au-delà des juridictions nationales.		Objectif 1 de la CITES (Obj. 1.5.)
	Adhérer au Protocole de Nagoya sur l'APA.		
	Renforcer la capacité à mettre en place des mesures d'APA, notamment par la désignation de points de contrôle, de points focaux, de mécanismes de centre d'échange, etc.		
	Élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques pour protéger les savoirs traditionnels et soutenir leur utilisation par consentement libre, préalable et éclairé des PACL et garantir le partage des avantages tirés.		
	Renforcer les capacités de négociation de protocoles communautaires viables qui protègent les droits des détenteurs de savoirs traditionnels et les droits d'utilisation/propriété des ressources communautaires et garantir la mobilisation et les engagements des industries et des institutions financières pour un partage équitable des avantages, y compris des industries de biotechnologie.		
	Promouvoir et soutenir la recherche et le développement endogènes en Afrique; développement des petites, moyennes et micro-entreprises; la protection des droits des détenteurs de savoirs traditionnels; et la construction et l'équipement de laboratoires de référence dans chaque région.		
	Assurer le suivi de l'utilisation des ressources génétiques accessibles dans d'autres pays parties au Protocole de Nagoya, dans leur juridiction.		Objectif 1 de la CITES (Obj. 1.5.)
	Faciliter l'accès à l'information sur la DSI et assurer le renforcement des capacités connexes.		
	Mettre en place une base de données pour suivre les avantages monétaires et non monétaires.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Matrice des cadres régionaux et continentaux pour soutenir les efforts nationaux visant à garantir l'équité dans le partage des avantages de tous les aspects de l'utilisation de la biodiversité (B2)

Tableau 4: B2-Cadres régionaux et continentaux pour soutenir le pilier B

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Renforcer les cadres politiques	<p>Soutenir le partage d'expériences sur les efforts déployés par les États membres de la région pour élaborer et mettre en œuvre des cadres d'APA.</p> <p>Harmoniser les politiques et les cadres d'APA aux niveaux régionaux.</p> <p>Élaborer des lignes directrices régionales, des directives et des manuels de bonnes pratiques pour soutenir la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya (et se conformer aux lignes directrices de l'UA).</p>	<p>Mettre à jour les orientations régionales de l'UA sur l'APA avec des options d'approches régionales pour assurer une répartition équitable des avantages attendus de l'utilisation des ressources génétiques et des informations dans les espaces ouverts, y compris la DSI, aux efforts de conservation sur le continent, y compris les avantages des ressources génétiques dans les systèmes multilatéraux. (Traité de la FAO sur les ressources phytogénétiques, Organisation mondiale de la santé, Traité BBNJ).</p> <p>Renforcer les capacités pour l'adoption des lignes directrices de l'UA aux niveaux national et régional.</p>
Collaboration et développement des capacités	Développer des centres de recherche au niveau régional.	Développer les capacités de recherche et de développement sur les ressources génétiques et produire, télécharger, gérer et utiliser des DSI dans le secteur universitaire et commercial de la biotechnologie, favorisant une société africaine fondée sur la science, conforme aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Afrique.
	Développer et coordonner la mise en œuvre de programmes régionaux, de mesures de renforcement des capacités et de partage d'informations, notamment via des bases de données régionales et un centre d'échange sur l'APA, et surveiller les avantages monétaires et non monétaires des mécanismes internationaux pour la région. (Voir le modèle du Programme ABS de la COMIFAC).	Coordonner et soutenir l'élaboration de positions communes continentales par le Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité (AGN) pour éclairer les négociations en cours dans plusieurs processus mondiaux et au sein de mécanismes multilatéraux visant à partager les avantages de l'utilisation des ressources génétiques, des DSI, des ressources phytogénétiques et dans le cadre de le Traité BBNJ avec le potentiel de contribuer de manière significative à l'augmentation du financement en faveur de l'Afrique.
	Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, notamment pour les points focaux APA.	Renforcer les capacités de l'AGN et d'autres parties prenantes, y compris les PAQL, sur les mécanismes multilatéraux liés à la DSI.
	Élaborer des lignes directrices et des manuels de bonnes pratiques sur les protocoles communautaires.	Construire et équiper des laboratoires de référence au niveau régional et établir un réseau de laboratoires.
	Renforcer la synergie avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle sur les mesures de protection des droits de propriété intellectuelle et ses deux lois modèles sur la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés, et sur la protection des savoirs traditionnels.	
	Recueillir et compiler les données régionales sur les avantages monétaires et non monétaires découlant des accords bilatéraux conclus par les États membres et générer des informations sur les meilleures pratiques en matière de partage des avantages.	Améliorer la coordination régionale de l'UA en matière d'APA – avec des options pour des approches régionales et transfrontalières.

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

3.2.2.3 Pilier stratégique C: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour intensifier l'intégration et la mise en œuvre

En tant qu'objectif stratégique, cette stratégie vise à renforcer l'intégration des approches fondées sur les écosystèmes au sein et entre tous les niveaux de gouvernement et les secteurs de développement, en particulier ceux ayant des impacts significatifs sur la biodiversité, afin d'assurer une réponse alignée en matière de biodiversité et d'action climatique.



Domaines d'intervention

Une batterie d'instruments politiques mondiaux et nationaux appelle à intégrer les priorités en matière de biodiversité et d'action pour le climat dans les plans sectoriels et de développement. Pourtant, les États membres de l'UA restent confrontés à de grands défis pour intégrer ces priorités dans l'ensemble du gouvernement et de la société, ainsi que dans tous les secteurs de développement. L'application d'approches écosystémiques présente des difficultés aussi bien en termes de compromis en matière de développement et d'investissement, que dans l'équilibrage entre les avantages potentiels et les risques liés à la perte de biodiversité et de productivité des écosystèmes.

Les cinq domaines d'intervention définis dans le cadre du pilier C visent à ramener les activités sectorielles dans les limites de la durabilité et à promouvoir l'alignement sur les objectifs du GBF. L'objectif 14 du GBF se concentre sur les valeurs de la biodiversité et sur l'importance d'intégrer ces valeurs dans tous les secteurs et tous les mécanismes de gouvernance pertinents, en particulier « ceux qui ont des impacts significatifs sur la biodiversité ». L'objectif 10 se concentre sur les secteurs qui maximisent la production matérielle à partir de la biodiversité et conduisent ainsi au changement d'utilisation des terres et de la mer (agriculture, foresterie, pêche et aquaculture), tandis que l'objectif 15 se concentre sur les secteurs qui ont un impact sur la biodiversité à travers leurs chaînes de valeur. L'objectif 16 complète cela en mettant l'accent sur la transformation de la consommation et de la demande des consommateurs, tandis que l'objectif

17 vise à renforcer les mesures de biosécurité dans les industries biotechnologiques.



Actions prioritaires

Les actions prioritaires en matière de politique, de gestion et d'investissement au niveau national définies pour chaque domaine d'intervention (en tant que C1) permettent de prendre en compte les circonstances de chaque État membre de l'UA pour identifier les meilleures voies pour internaliser les actions de durabilité. Il faut une reconnaissance plus grande et plus explicite de la valeur de la biodiversité dans la comptabilité économique, la biodiversité/l'intégration dans les documents de politique stratégique nationale et de planification ainsi que dans les cadres de développement. Pour sortir du statu quo, les instruments politiques et de planification doivent être associés à une mise en œuvre concrète, soutenue par des instruments juridiques, réglementaires, économiques et financiers appropriés au niveau sectoriel. Dans le cadre du pilier C, un accent particulier est mis sur le système alimentaire et nutritionnel, tiré par les secteurs de production clés que sont l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie, qui dépendent fortement de la nature. Les actions de réponse respectueuses de la biodiversité sont également cruciales dans d'autres secteurs économiques clés tels que le tourisme, l'énergie et les mines, les infrastructures, l'industrie manufacturière et la transformation, et la santé, ainsi que dans les secteurs ayant des besoins de développement concurrents tels que le développement urbain, les mines et les transports. L'alignement de la biodiversité et des réponses climatiques dans ces secteurs garantira une durabilité accrue et de plus grands avantages. Lors de la définition des mesures de soutien régionales et continentales (comme C2), les actions prioritaires se sont également concentrées sur le partage d'expériences et les programmes de collaboration qui s'appuient sur un large éventail d'initiatives existantes en faveur de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'énergie et de la santé humaine.

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Matrice des domaines d'intervention et des actions prioritaires pour renforcer l'intégration sectorielle et l'adoption d'approches fondées sur les écosystèmes (Pilier C)

Tableau 5: C1- Renforcer la prise en compte de la biodiversité et l'intégration des approches fondées sur les écosystèmes à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de développement.

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières (objectif 10)	Intégrer l'identification et la cartographie spatiale des zones clés pour la biodiversité et la production de plans de paysages terrestres et marins dans les juridictions infranationales et nationales, et mettre en œuvre des processus de gestion efficaces pour conserver la biodiversité et les services écosystémiques essentiels dans les paysages terrestres et marins de production.	Cible 1 (aménagement du territoire et changement d'utilisation des terres et de la mer) Cible 2 (restauration (y compris des écosystèmes productifs)) Cible 4 (diversité génétique (espèces sauvages et domestiquées)) Objectif 5 (utilisation, récolte et commerce d'espèces sauvages)	Objectif Ramsar: 13 Bonn Challenge (Initiative de restauration des paysages forestiers africains) CCNUCC (CDN), CNULD (objectifs NDT)
	Identifier, définir et mettre en place des programmes de pratiques de production durables, notamment dans les secteurs de la production agricole, forestière, halieutique et aquacole.	Cible 7 (réduire la pollution, y compris l'excès de nutriments et les risques liés aux pesticides)	
	Renforcer la transformation des PFNL et la valeur ajoutée dans les chaînes alimentaires, nutritionnelles, pharmaceutiques et cosmétiques pour la diversification des marchés et la domestication des espèces afin de réduire les pressions sur les espèces sauvages et garantir des revenus durables aux petits exploitants.	Cible 11 (NCP, y compris la santé des sols et la pollinisation)	CITES
			Congrès BRS
Intégration de la biodiversité dans les politiques, les réglementations et le développement dans tous les secteurs (objectif 14)	Mener des évaluations pour générer des informations sur la biodiversité et les services écosystémiques en utilisant diverses approches et outils d'évaluation écologiques, sociaux et économiques.	Cible 1 (planification/gouvernance)	Objectif 4 de la CITES L'élaboration des politiques CITES contribue également aux efforts internationaux visant à parvenir au développement durable et en tire des leçons.
	Mettre en place des systèmes de comptabilité du capital naturel (NCA) et développer des méthodologies intégrant les valeurs de la biodiversité dans: <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de comptabilité économique avec des mesures pour suivre la valeur ajoutée; • Finances publiques, systèmes budgétaires et fiscaux; et • Stratégies de réduction de la pauvreté et plans nationaux de développement. 		Objectifs Ramsar: 1, 3, 8
	Intégrer pleinement les priorités en matière de biodiversité et les considérations liées au changement climatique dans les évaluations environnementales stratégiques et les évaluations d'impact environnemental dans tous les secteurs et politiques.		
	Mettre en œuvre des mesures législatives, politiques et réglementaires pour intégrer les actions de l'objectif 7 dans tous les secteurs ayant des impacts négatifs importants sur la biodiversité.	Cible 7	

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Transformer les entreprises pour réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité (objectif 15)	Prendre des mesures juridiques, politiques et administratives pour exiger et permettre aux entreprises de surveiller, évaluer et divulguer de manière transparente leurs risques, leurs dépendances, leur conformité à l'APA et leurs impacts sur la biodiversité.		
	Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes pour obtenir des engagements du secteur privé à contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière de biodiversité et du GBF, y compris les divulgations et les rapports de durabilité des entreprises sur les risques, les dépendances, la conformité APA, le financement et les impacts de leurs activités liées à la nature, et accroître le partage des bénéfices nationaux par les grandes sociétés transnationales et les institutions financières.		
	Élaborer des politiques et des réglementations qui obligent les entreprises à rendre compte de leur conformité aux réglementations ABS.		
Encourager une consommation durable en réduisant le gaspillage alimentaire, les pertes après récolte, la surconsommation et la production de déchets (objectif 16)	Prendre des mesures pour réduire l'empreinte écologique de la consommation de manière équitable, tout en garantissant les droits et le développement des plus vulnérables, notamment à travers: <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sensibilisation du public à la surconsommation, à la production de déchets et au gaspillage alimentaire; • Réduire de moitié le gaspillage alimentaire; et • Réduire considérablement la production de déchets de toutes sources, y compris les déchets plastiques. 	Cible 5, ODD	
Réglementation de la biotechnologie et exploitation des avantages (cible 17)	Adhérer au Protocole de Cartagena et mettre en place des mesures juridiques et administratives pour la biosécurité.		Objectif Ramsar: 19
	Encourager les États membres de l'UA à ratifier/ adhérer au Protocole supplémentaire de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.		
	Développer des programmes de collaboration nationaux et régionaux pour le développement de la biotechnologie et la réglementation en matière de biosécurité.		
	Augmenter la sensibilisation du public à la biosécurité et à la biotechnologie.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Processus de soutien régionaux et continentaux pour aligner et soutenir les actions du pilier C

Tableau 6: C2 - Cadres régionaux et continentaux pour soutenir le Pilier C

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Développement de politiques	<p>Les CER et d'autres organismes régionaux de coordination de la biodiversité fournissent des orientations avec le soutien de méthodologies approuvées au niveau régional pour l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques et des ANC.</p> <p>Encourager l'intégration de la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans les stratégies régionales.</p> <p>Révision des BSAP régionaux, en tenant compte de la biodiversité et des services écosystémiques.</p> <p>Mettre en œuvre des stratégies régionales, telles que la stratégie régionale de la SADC pour la biodiversité.</p>	<p>Élaborer des lignes directrices politiques pour valoriser les services écosystémiques.</p> <p>Accroître les connaissances sur l'intégration par le biais de formations ou d'orientations.</p> <p>Promouvoir le partage d'expériences et le renforcement des capacités, par exemple l'expérience de l'Observatoire des aires protégées et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Fournir un financement pour l'élaboration de politiques et l'évaluation économique de la richesse de la biodiversité et de la valeur des services écosystémiques.</p>
Mise en œuvre	<p>Partage d'expériences, renforcement des capacités, mise à disposition d'outils, transfert de technologie, etc.</p> <p>Valorisation de la biodiversité et des écosystèmes au niveau régional (écosystèmes transfrontaliers), et harmonisation des approches pour une telle valorisation.</p> <p>Des blocs régionaux pour mobiliser des fonds (fonds fiduciaires), promouvoir l'échange de connaissances et fournir un soutien technique et un renforcement des capacités pour la mise en œuvre.</p>	<p>Initiatives ou opportunités existantes du Union internationale pour la conservation de la nature, Wetland International, BRCM.</p> <p>Collaboration régionale des secteurs du système alimentaire.</p> <p>Des zones de libre-échange pour faciliter la valorisation de la valeur ajoutée et le commerce régional.</p> <p>Transfert de technologie.</p>
Coordination/ partenariat	<p>Établir des partenariats avec les nœuds régionaux pour le Cadre décennal africain pour la consommation et la production durables (SCP) et la Stratégie de l'UA sur le changement climatique pour les programmes régionaux conjoints.</p> <p>Faciliter la création et le renforcement des capacités des plateformes régionales respectives pour les PFN des MEA.</p>	<p>La CUA établira des partenariats pour la coordination continentale en matière d'intégration et d'intégration de la biodiversité.</p> <p>Arrangements de collaboration avec les nœuds continentaux pour le Cadre décennal africain pour la consommation et la production durables et la Stratégie de l'UA sur le changement climatique pour les programmes conjoints en Afrique.</p> <p>La CUA et le Groupe de coordination de l'intégration faciliteront les dialogues couvrant les sous-régions et les dialogues avec d'autres continents pour le partage d'expériences.</p> <p>La CUA doit jouer un rôle de plaidoyer pour accroître la volonté politique et la coordination continentale de haut niveau entre les institutions de financement privées et publiques, à travers les dialogues des chefs d'État et les dialogues intersectoriels continentaux de haut niveau sur la valorisation de la biodiversité et les avantages de l'intégration de la biodiversité.</p>



3.2.2.4 Pilier stratégique D: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour accroître le financement de la biodiversité en Afrique

L'objectif est de mobiliser une augmentation substantielle des flux financiers en faveur de la biodiversité en Afrique, provenant de toutes les sources, y compris par le biais des financements publics et privés internationaux et nationaux. ressources, conformément à l'article 20 de la CDB et garantir l'équité et la responsabilité en matière d'accès à ces ressources.



Domaines d'intervention

Le déficit de financement de la biodiversité, estimé à 700 milliards de dollars à l'échelle mondiale en 2020, est la cause la plus importante de l'échec des stratégies passées en faveur de la biodiversité. Pour l'Afrique, cette situation est aggravée par l'évaluation du FEM, qui établit que les Parties africaines à la Convention sont les moins en mesure d'accéder aux fonds désignés par le FEM. Pour combler cette lacune, il est essentiel d'accroître l'ambition et les engagements à travers le continent afin de mobiliser une augmentation substantielle du financement de la biodiversité pour soutenir les efforts de conservation et d'utilisation durable en Afrique, et ainsi répondre aux besoins financiers des actions prioritaires pour chaque pilier stratégique.

Deux domaines d'intervention définis pour atteindre cet objectif sont alignés sur l'objectif 18 du GBF qui vise à éliminer, diminuer progressivement ou réformer les subventions et incitations néfastes conduisant au déclin de la biodiversité, et sur l'objectif 19 qui traite du financement direct de toutes les sources pour les actions de conservation. La définition de ces deux objectifs pose

des défis importants pour la biodiversité africaine dans la mesure où le contrôle dominant des subventions néfastes et du financement direct échappe au contrôle du continent.



Actions prioritaires

Les actions prioritaires définies pour chaque domaine d'intervention visent à aider les pays africains à œuvrer résolument en faveur d'un approvisionnement suffisant et équitable en financements pour l'Afrique. Un objectif clé des actions dans ce pilier est l'engagement dans la mobilisation de ressources provenant de diverses sources, notamment des institutions continentales, publiques internationales, privées et financières. Les ressources du Fonds pour la biodiversité nouvellement créé et d'autres fonds multilatéraux émergents dotés de ressources et d'opportunités mises en commun pour soutenir les objectifs en matière de biodiversité sont importantes. Pour que les États membres africains puissent s'engager efficacement dans ces processus, le développement d'outils politiques, de planification et de financement sont des priorités clés à mettre en œuvre à court terme afin de déterminer avec clarté les besoins de financement prioritaires à différentes échelles de mise en œuvre à travers le continent (D1). Des priorités définies sont données pour les initiatives de soutien régionales et continentales visant à mobiliser des financements accrus, les appels au renforcement des capacités des États membres et la collaboration dans la mobilisation de ressources pour des programmes et projets conjoints (D2).

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Tableau des domaines d'intervention et des actions prioritaires pour accroître le financement de la biodiversité en Afrique (D1)

Tableau 7: D1-Domains d'intervention et actions prioritaires pour accroître le financement de la biodiversité en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Éliminer progressivement ou réformer les subventions et incitations néfastes (objectif 18)	Entreprandre une évaluation des incitations, notamment des subventions préjudiciables à la biodiversité.		Objectif Ramsar: 17
	Identifier les opportunités et les incitations pour réorienter les subventions néfastes: <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le financement de la lutte contre la désertification et soutenir la neutralité des investissements en matière de dégradation des terres et les investissements nets zéro. • Augmenter le financement des gouvernements qui subventionnent les industries étrangères en Afrique pour les détourner des activités nuisibles à la biodiversité. 		
Augmenter le niveau de ressources financières pour la biodiversité de toutes sources (cible 19)	Élaborer/mettre en œuvre des plans financiers nationaux et des instruments similaires pour mettre en œuvre tous les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, et à cette fin: <ul style="list-style-type: none"> • Entreprandre de toute urgence à court terme des évaluations des besoins de financement pour abonder les priorités nationales alignées sur les SPANB, la présente stratégie et le GBF. 		Cibles: 18 et 19
	Élaborer des plans et des programmes nationaux de mobilisation des ressources pour engager une augmentation substantielle des financements et réduire le déficit de financement de la biodiversité.		
	Lever et sécuriser des financements nationaux pour la mise en œuvre des SPANB.		
	Tirer parti du financement environnemental et climatique pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité.		
	Négocier des augmentations des financements publics internationaux bilatéraux pour la biodiversité.		
	Négocier un accès accru aux fonds publics multilatéraux tels que le FEM, le nouveau Fonds pour la biodiversité, d'autres fonds multilatéraux de partage des bénéfices et d'autres mécanismes pertinents.		
	Entreprandre une collecte de fonds dans le cadre de la CDB et d'autres conventions liées à la biodiversité pour mieux accéder aux fonds multilatéraux.		
	Développer et encourager des programmes innovants tels que le paiement pour les services écosystémiques (PSE), les obligations vertes et bleues, les compensations et crédits de biodiversité et les mécanismes de partage des bénéfices, et mettre en œuvre d'autres stratégies pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires provenant du financement privé.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Augmenter le niveau de ressources financières pour la biodiversité de toutes sources (cible 19)	Établir des cadres juridiques, politiques et réglementaires pour stimuler les systèmes innovants de PSE, de puits de carbone de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), d'obligations vertes/bleues, de compensation avec des systèmes de paiement qui garantissent l'équité dans leur responsabilité pour les coûts et les risques d'un déclin dans les écosystèmes.		
	Développer un mécanisme permettant aux pays se trouvant dans des circonstances particulières de mettre en œuvre le GBF et d'autres stratégies pour la biodiversité.		
	Établir des cadres juridiques, politiques et réglementaires pour adopter l'adaptation basée sur les écosystèmes comme réponse efficace à l'adaptation au changement climatique.		

Processus de soutien régionaux et continentaux pour accroître le financement de la biodiversité en Afrique (D2)

Tableau 8: D2 - Cadres régionaux et continentaux pour soutenir le Pilier D

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Développement de politiques	Soutenir le développement des capacités pour la mise en œuvre des lignes directrices politiques et des méthodologies approuvées pour l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques et l'ACN.	Élaborer des lignes directrices politiques et approuver des méthodologies pour valoriser les services écosystémiques, en travaillant en partenariat avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres organismes du continent.
Mise en œuvre	Soutenir le développement des capacités pour la mobilisation des ressources par les réseaux régionaux, y compris les réseaux pour les femmes, les PACL, les jeunes, les législateurs, le monde universitaire, etc.	<p>Faciliter la coopération dans la mobilisation de ressources pour les programmes et projets de gestion des paysages terrestres et marins transfrontaliers continentaux.</p> <p>Mener une collecte de fonds conjointe au niveau continental dans le cadre de la CDB et d'autres AME liés à la biodiversité pour accéder aux fonds multilatéraux et ainsi permettre à d'autres AME liés à la biodiversité ayant des opportunités de financement limitées de remplir leur mandat.</p> <p>Négocier un accès accru aux fonds publics multilatéraux tels que le FEM, le nouveau Fonds pour la biodiversité et d'autres fonds multilatéraux de partage des avantages et mécanismes de financement pertinents.</p> <p>Développer un fonds panafricain de conservation et de restauration pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires provenant de financements publics et privés.</p> <p>Convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement sur le financement de la biodiversité en Afrique.</p> <p>Développer un mécanisme de suivi et d'évaluation pour suivre les engagements de financement pris par les pays développés en relation avec l'objectif 19 du GBF.</p>

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Coordination	Établir des partenariats et des plateformes de coordination sur la mobilisation des ressources et le développement des capacités pour les PFN des MEA.	<p>La CUA établira des partenariats pour la coordination continentale en matière de mobilisation des ressources.</p> <p>Organiser une réunion consultative semestrielle pour discuter et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du GBF.</p> <p>Créer un groupe de travail sur la biodiversité comprenant des points focaux nationaux de la CDB pour examiner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>La CUA doit jouer un rôle de plaidoyer pour susciter la volonté politique et l'engagement d'augmenter le financement intérieur.</p>

3.2.2.5 Pilier stratégique E: Domaines d'intervention et actions prioritaires pour renforcer les capacités et garantir l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace

Afin de garantir la mise en place de mécanismes de soutien solides pour la mise en œuvre efficace de cette stratégie, il est essentiel de renforcer les capacités et de garantir l'équité, l'inclusion et la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de tous les piliers de cette stratégie.



Domaines d'intervention

Cette stratégie reconnaît que le renforcement des capacités, des connaissances et de la sensibilisation, ainsi que la pleine inclusion des PAUL et des parties prenantes de diverses perspectives, avec des considérations de genre, permettront de remédier à un large éventail de lacunes en matière de capacités et d'équité qui ont limité les efforts de mise en œuvre à travers le continent.

Les domaines d'intervention identifiés dans cette stratégie sont essentiels pour surmonter les défis mentionnés ci-dessus et sont alignés sur les priorités du GBF en matière de capacités, de transfert de technologie et de coopération scientifique (objectif 20); la nécessité d'incorporer des données, des informations et des connaissances provenant de sources multiples dans la réalisation des objectifs du GBF (objectif 21); et la pleine inclusion et équité, y compris l'égalité des sexes (Cibles 22 et 23). Les principes de mise en œuvre du GBF identifiés par les Parties sont codifiés dans la

section C (paragraphe 7 à 25) du cadre et correspondent à la plupart des domaines d'intervention de ce pilier stratégique.



Actions prioritaires

Les priorités définies se concentrent en grande partie sur la réalisation d'évaluations nationales pour déterminer les besoins de chaque intervention. Cela doit être suivi par l'élaboration et la mise en œuvre d'un large éventail d'outils de planification et de soutien, le cas échéant, aux niveaux national et infranational, qui devraient être basés sur les évaluations des besoins précédentes.

Les domaines d'intervention et les actions définies constituent une base solide pour améliorer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité, accroître l'accès aux avantages et l'équité dans la distribution, intégrer les approches fondées sur les écosystèmes dans la production et la consommation, utiliser les approches fondées sur les écosystèmes comme une solution naturelle pour répondre aux défis du changement climatique, et augmenter le financement de la biodiversité. En conséquence, les actions définies dans le cadre de ce pilier seront appliquées de manière transversale à tous les autres piliers stratégiques et domaines d'intervention, pour soutenir leur mise en œuvre.

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

Matrice des domaines d'intervention et des actions prioritaires pour renforcer les capacités, garantir l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre efficace (E1)

Tableau 9: Pilier E1 - Renforcer les capacités, assurer l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Capacités, transfert de technologie et coopération scientifique (objectif 20)	Entreprendre une évaluation des besoins en capacités nationales et infranationales pour la mise en œuvre immédiate et à long terme des actions prioritaires du GBF, identifier les lacunes en matière de capacités et les opportunités de développement des capacités, y compris celles déjà identifiées ex. les besoins en capacités pour accéder, générer, analyser et utiliser les DSI).	Toutes les cibles	Toutes les conventions liées à la biodiversité.
	Identifier et documenter les domaines de développement des capacités, ainsi qu'identifier les bénéficiaires et les fournisseurs de développement des capacités (acteurs étatiques et non étatiques).		
	Aider les établissements d'enseignement supérieur à entreprendre des recherches, du développement technologique et de l'innovation dans le domaine de la biodiversité, et à transférer les connaissances aux institutions gouvernementales nationales et infranationales responsables de la mise en œuvre.		
	Engager le secteur privé, de manière proactive et selon les besoins, dans le développement des capacités nationales et renforcer également la capacité des acteurs économiques, en particulier des petites et moyennes entreprises, à résoudre les problèmes liés à la biodiversité.		
	Élaborer des plans nationaux de renforcement et de développement des capacités et de transfert de technologie pour la mise en œuvre du GBF/NBSAP et la mise en œuvre d'autres AME liés à la biodiversité.		
Informations et connaissances pour guider une gouvernance efficace et équitable (cible 21)	<p>Réaliser des évaluations nationales des écosystèmes et de la biodiversité pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> Générer des informations et des connaissances scientifiques précises, notamment à partir de systèmes de connaissances modernes et traditionnelles, sur les valeurs de la biodiversité des pays et les facteurs de changement dans la fonction des écosystèmes et la perte de biodiversité. Développer des outils pour soutenir des choix politiques éclairés et des décisions d'investissement pour une production et une consommation durables dans les secteurs de développement. Identifier les lacunes dans les connaissances sur la biodiversité pour orienter les recherches plus approfondies. Veiller à ce que les systèmes de connaissances traditionnelles et modernes soient diffusés, que les normes politiques soient communiquées de manière adéquate à tous les secteurs et départements gouvernementaux aux niveaux national et infranational, et que des résultats mesurables soient identifiés pour la mise en œuvre des outils développés. 	<p>Cible 16 (savoir traditionnel)</p> <p>Cibles: 2, 3, 13, 16</p> <p>Objectif 13, objectif 5, CITES (bases de données)</p>	<p>Objectifs Ramsar: 8, 9, 11, 16</p> <p>Inventaires nationaux des zones humides lancés/achevés/mis à jour, diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.</p> <p>Objectif 2 de la CITES – Les décisions de parties sont étayées par les meilleures données scientifiques et informations disponibles.</p>

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Informations et connaissances pour guider une gouvernance efficace et équitable (cible 21)	Soutien aux capacités pour élaborer des protocoles de collecte de données harmonisés, des lignes directrices sur l'établissement de protocoles de collecte de données sur l'utilisation durable des ressources biologiques (y compris les ressources génétiques) et des bases de données nationales sur la biodiversité; examiner le partage des données du modèle.		
	Soutien aux capacités pour élaborer des indicateurs de suivi des SPANB et capacité à élaborer des inventaires des habitats naturels.		
	Renforcer les capacités pour documenter et intégrer les connaissances traditionnelles dans toutes les actions pertinentes.		
	Entreprendre une évaluation nationale des besoins en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CEPA). Élaborer/mettre en œuvre un plan de CESP avec des actions de CESP ambitieuses et ciblées, pour soutenir la mise en œuvre des SPANB, du GBF aligné et de cette stratégie, dans tous les secteurs et à toutes les échelles, y compris grâce à l'utilisation des langues locales et des connaissances traditionnelles. Ce processus doit être éclairé par une évaluation nationale des besoins en CESP.		
Mettre en place des mécanismes de coordination plus efficaces pour garantir l'intensification des engagements des acteurs non étatiques dans la planification nationale, le suivi, l'établissement de rapports et l'examen de la mise en œuvre, et promouvoir le développement de réseaux et de partenariats pour améliorer et partager les expériences.			
Représentation et participation à la prise de décision (cible 22)	Établir des mécanismes de cogestion favorisant la prise de décision participative à l'appui des OECM et des régimes d'utilisation durable déterminés localement.	Cible 3 Cible 9 Toutes les cibles	Objectif Ramsar: 10 CITES CMS AEWA
	Élaborer et mettre en œuvre des réformes politiques, juridiques, réglementaires et institutionnelles pour une prise de décision inclusive qui reconnaît les droits à la participation et à la propriété des terres et des ressources des PACL, ainsi que d'autres groupes vulnérables tels que les femmes et les filles, les enfants et les jeunes et les personnes handicapées. Créer un espace politique au niveau communautaire pour garantir que les communautés locales font partie des processus décisionnels.		
Égalité des sexes (objectif 23)	Veiller à ce que les SPANB révisés ou mis à jour soient sensibles au genre, en améliorant le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision.		
	Mettre en place un plan d'action national sur l'égalité des sexes pour la biodiversité, comprenant le développement d'indicateurs d'inclusion du genre, pour garantir une représentation réactive et des approches participatives à tous les niveaux de prise de décision et d'interventions dans la planification, le suivi et la mise en œuvre de la biodiversité.		

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Égalité des sexes (objectif 23)	Générer des enseignements tirés et identifier les meilleures pratiques en matière d'intégration du genre dans les actions liées à la biodiversité.		
	Établir des points focaux du genre pour la biodiversité afin de garantir une action sur les questions de genre.		
	Promouvoir et améliorer l'inclusion du genre dans les activités communautaires de gestion des ressources naturelles.		

Matrice des domaines d'intervention prioritaires et des actions spécifiques aux piliers stratégiques

Tableau 10: Renforcer les capacités, garantir l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre efficace du pilier A

DOMAINES D'INTERVENTION (OBJECTIFS ALIGNÉS SUR LE GBF)	ACTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS GBF LIÉS	AUTRES CONGRÈS
Capacités et technologie (objectif 20)	Générer et améliorer la base de connaissances et les technologies liées à une meilleure compréhension de la biodiversité, de ses valeurs, de son fonctionnement, de son statut et de ses tendances, ainsi que des conséquences de sa perte. Par exemple, les capacités à réaliser des évaluations de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que des évaluations du capital naturel, renforçant ainsi les connaissances taxonomiques.	Cibles 1 à 8	
	Développer les capacités pour une utilisation efficace de la cartographie et de l'analyse spatiale dans la planification de la biodiversité, ainsi que la capacité d'utiliser plus efficacement la télédétection.	Cible 1	
	Établir et/ou renforcer les communautés de pratique pour améliorer l'application des outils, des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de la CITES.	Cible 5	
	Développer les capacités d'identification des espèces sauvages précieuses et les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de leurs plans de gestion.	Cible 5	
	Développer les capacités des institutions, des acteurs économiques (en particulier des petites et moyennes entreprises) et des communautés locales dans les chaînes d'approvisionnement basées sur la biodiversité, y compris la valeur ajoutée, la certification, la transformation et les méthodes de récolte durables.	Cible 5	
	Renforcement des capacités en matière de surveillance, de détection précoce et de réponse rapide et utilisation des technologies d'ADN électronique pour l'identification, la prévention de la propagation et la gestion des EEE.	Cible 6	
	Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé et des scientifiques en matière de contrôle et de gestion de la pollution, y compris l'introduction et l'utilisation de technologies d'ingénierie pour gérer la pollution.	Cible 7	

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Informations et données (cible 21)	Renforcer la capacité institutionnelle pour améliorer les connaissances taxonomiques, utiliser des données géoréférencées dans la planification de la biodiversité, mener des recherches sur la biodiversité et établir un Livre rouge national sur la flore et la faune qui donne la priorité à l'accessibilité des utilisateurs.	Cibles 1, 2, 3 et 5	
	Améliorer la gestion de l'information et des connaissances pour soutenir la planification, la prise de décision et la production de rapports, et élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces relatives au partage et à l'utilisation des données, de l'information et des connaissances, y compris les connaissances autochtones et locales.		
Inclusion (PACL) (cible 22)	Développer les capacités pour promouvoir et accroître l'accessibilité et intégrer les connaissances traditionnelles et autochtones parmi les secteurs, les institutions et les professionnels de la gestion de la biodiversité.		
Genre (cible 23)	Veiller à ce que les SPANB révisés ou mis à jour soient sensibles au genre, en améliorant le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision.		

Tableau 11: Renforcer les capacités, garantir l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre efficace du pilier B

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Capacités et technologie (objectif 20)	Renforcer les capacités de négociation de protocoles communautaires viables qui protègent les droits des détenteurs de connaissances traditionnelles et les droits d'utilisation/propriété des ressources communautaires, et garantir la mobilisation et l'engagement des industries et des institutions financières pour un partage équitable des avantages, y compris de la part des industries de biotechnologie.	Cible 13	
	Renforcer les capacités de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques accessibles dans d'autres Parties au Protocole de Nagoya relevant de leur juridiction.	Cible 13	
	Renforcer les capacités liées à la conformité et à l'établissement de mesures, à la désignation de points de contrôle à court terme, en les examinant au regard d'autres réglementations environnementales et exigences en matière de permis et politiques.	Cible 13	
	Capacité à négocier des conditions mutuellement convenues (MAT) (par exemple en fournissant du matériel de formation sur la façon de négocier les MAT et les enseignements tirés).	Cible 13	
	Renforcer les capacités de développement de bases de données nationales ou régionales sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées.	Cible 13	
	Bâtir des institutions scientifiques et de recherche plus solides pour ajouter de la valeur aux ressources génétiques nationales et être mieux placés pour collaborer avec les organisations de recherche internationales et créer des chaînes de valeur pour les produits dérivés des ressources génétiques.	Cible 13	

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Informations et données (cible 21)	Soutenir la création et le développement de bases de données nationales sur les DSI et soutenir la recherche scientifique pour générer, accéder et utiliser les DSI.	Cible 13	
	Sensibiliser le grand public, le monde des affaires, les décideurs et autres parties prenantes concernées à la valeur des ressources génétiques, notamment à la manière dont le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation peut conduire à une conservation et un développement socio-économique accrus.	Cible 13	
	Développer des outils pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques, ainsi que pour mesurer et rendre compte des avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques.	Cible 13	
	Développement de systèmes de candidature en ligne et renforcement des systèmes nationaux d'information sur l'APA, y compris des indicateurs pouvant être utilisés dans la prise de décision et le suivi.	Cible 13	
Inclusion (PACL) (cible 22)	Renforcer les capacités des PACL dans les entreprises basées sur la biodiversité, y compris les capacités en matière de tarification, de mécanismes de marché, de récolte durable, d'élaboration de plans d'affaires et de bonnes pratiques agricoles et de collecte, et aider les communautés à développer et à s'aligner sur les normes de produits approuvées.		
Genre (cible 23)	Veiller à ce que les SPANB révisés ou mis à jour soient sensibles au genre, en améliorant le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision.		

Tableau 12: Renforcer les capacités, garantir l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre efficace du pilier C

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Capacités et technologie (objectif 20)	Développer les capacités des pays pour mettre en œuvre un programme complet de valorisation de la biodiversité.	Cible 14	
	Renforcer la capacité et sensibiliser les entreprises à surveiller et évaluer leurs impacts sur la biodiversité et à divulguer leurs impacts sur la biodiversité.	Cible 15	
	Renforcer la capacité d'améliorer les systèmes législatifs et institutionnels et renforcer la capacité d'application de la loi pour garantir la mise en œuvre des dispositions juridiques sur la biodiversité et améliorer la conformité des autres secteurs à la législation sur la biodiversité.	Cible 15	
	Améliorer le transfert de technologie pour permettre aux pays de bénéficier du secteur de la biotechnologie et d'y participer.	Cible 17	
	Développer les capacités en matière d'évaluation des risques et d'autres expertises scientifiques et techniques, et développer des mesures pour lutter contre les mouvements transfrontaliers non intentionnels ou illégaux d'organismes vivants modifiés.	Cible 17	
	Renforcer les capacités de partage d'informations sur la biosécurité, en renforçant les cadres de biosécurité ainsi que la responsabilité et les recours.	Cible 17	

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Informations et données (cible 21)	Développer des outils pour des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie et d'autres secteurs productifs sur la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques afin d'intégrer efficacement la biodiversité dans leurs politiques, leurs stratégies de mise en œuvre et leurs budgets (objectif 10), en soutenant également la sensibilisation à cet égard. Sensibiliser davantage les urbanistes à la valeur de la biodiversité urbaine afin d'assurer l'intégration de la biodiversité dans la planification urbaine, y compris la contribution de la biodiversité à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe (objectif 10).	Cible 21	
Inclusion (IPLC) (cible 22)	Améliorer l'éducation et la sensibilisation à la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques pour les PAUL.	Cible 22	
Genre (cible 23)	Veiller à ce que les SPANB révisés ou mis à jour soient sensibles au genre, en améliorant le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision.	Cible 23	

Tableau 13: Renforcer les capacités, garantir l'inclusion et l'équité pour une mise en œuvre efficace du pilier D

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Capacités et technologie (objectif 20)	Développer les capacités en matière de subventions spécifiquement pour identifier les secteurs bénéficiant de subventions, faire le point sur les subventions, évaluer leur impact sur la biodiversité et identifier les approches pour réformer les subventions si nécessaire, et permettre aux secteurs bénéficiant de subventions de comprendre les impacts sur la biodiversité et les mesures qu'ils peuvent prendre pour gérer ces subventions. impacts.	Cibles 18, 20	
	Développer les connaissances financières du personnel de la biodiversité, y compris les capacités sur les outils pouvant être utilisés pour intégrer la biodiversité dans les secteurs productifs, financiers et économiques, et les indicateurs pouvant être utilisés pour suivre les dépenses liées à la biodiversité, y compris les outils de communication et d'engagement avec le secteur financier et le secteur privé. secteur pour faire une analyse de rentabilisation en faveur de la biodiversité.	Cible 18	
	Développer la capacité des pays à élaborer des plans de financement nationaux afin de déterminer leurs besoins financiers pour la mise en œuvre de leurs SPANB et promouvoir la compréhension des outils permettant d'assurer un financement durable.	Cible 19	
	Développer les capacités des pays en matière de propositions de projets et de collecte de fonds, ainsi que de systèmes de financement innovants, notamment les PSE, les crédits carbone, etc., conjointement avec les points focaux de la CITES, de la CCNUCC, de la CNULD, entre autres.	Cible 19	
	Renforcer les capacités pour développer et tester des mécanismes nationaux et locaux de PSE à travers des projets pilotes et le développement d'outils pour les intégrer dans le système de comptabilité nationale.	Cible 19	

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS PRIORITAIRES	CIBLE	AUTRES CONGRÈS
Informations et données (cible 21)	Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public pour guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et pour renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances.	Cible 21	
Inclusion (PACL) (cible 22)	Garantir la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité des PACL.	Cible 22	
Genre (cible 23)	Veiller à ce que les SPANB révisés ou mis à jour soient sensibles au genre, en améliorant le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision.	Cible 23	

Processus de soutien régionaux et continentaux pour aligner et soutenir les actions du pilier E

Tableau 14: Pilier E2 – Cadres régionaux et continentaux pour soutenir le pilier E

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Évaluations des capacités, développement d'outils de planification et d'accompagnement	<p>Les CER et autres organismes régionaux de coordination de la biodiversité doivent fournir des conseils sur l'organisation de forums scientifiques sur la biodiversité, d'expositions sur la technologie et l'innovation, de tables rondes et d'autres événements visant à présenter les initiatives, technologies et opportunités de coopération technique et scientifique; cela doit être fait en collaboration avec les organisations et les parties prenantes concernées.</p> <p>Promouvoir la coopération en matière de recherche pour favoriser:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génération et utilisation efficaces d'informations scientifiques et analytiques pertinentes; et • Faciliter les dialogues science-politique pour soutenir des politiques, des actions et des outils fondés sur des données probantes. 	<p>Faciliter la coopération et la collaboration continentales en fournissant des orientations, en développant des outils et en institutionnalisant le renforcement des capacités en matière de biodiversité au niveau de l'UA, ce qui peut inclure les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un groupe bien connecté de prestataires d'assistance technique pour répondre aux besoins techniques et scientifiques des États membres sur un large éventail de questions ou de domaines thématiques prioritaires par les États membres, par exemple la DSI. • S'appuyer sur les réseaux ou pôles de soutien régionaux existants lorsque cela est possible pour éviter la duplication des efforts et identifier une organisation régionale pour coordonner les initiatives pertinentes de renforcement des capacités en matière de biodiversité (par exemple, l'Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) pour la biosécurité et l'UA Bureau Interafricain des Ressources Animales pour la biodiversité aquatique). • Faciliter la mise en relation entre les acteurs ayant des besoins spécifiques et les acteurs en mesure de répondre à ces besoins; faciliter les dialogues. • Mobiliser des ressources pour fournir un soutien opportun et ciblé aux projets et activités qui répondent à des besoins techniques et scientifiques spécifiques identifiés.

Stratégie et priorités d'intervention en Afrique

SECTEUR D'INTÉRÊT	RÉGIONAL	CONTINENTAL
Mise en œuvre	<p>Les CER et les réseaux régionaux développeront des programmes et des projets travaillant à travers divers réseaux et centres d'excellence régionaux pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des évaluations des écosystèmes transfrontaliers et développer des programmes/outils régionaux pour la CESP, l'intégration du genre et le soutien à la mise en œuvre. • Faciliter le dialogue et l'échange d'expériences nationales et régionales. • Renforcer les capacités des parties prenantes régionales pour répondre aux questions thématiques clés dans les piliers stratégiques de la Stratégie. • Établir des bases de données régionales, par exemple sur DSI. • Développer, si nécessaire/applicable, une plateforme permettant aux CER et aux pays de discuter des mesures de gestion technologique. • Promouvoir l'initiative régionale des PAPL (mécanisme de coordination), au niveau de l'UA. 	<p>Faciliter la coopération et la collaboration dans l'élaboration de programmes et de projets de soutien pertinents, conjointement ou dans le cadre de divers AME.</p> <p>Recrutement du personnel de la biodiversité au niveau de l'UA pour être en charge du programme de biodiversité et du renforcement des capacités régionales en matière de biodiversité.</p> <p>Créer un groupe de travail sur le renforcement des capacités liées à la biodiversité (mécanisme de coordination continental), dirigé par la CUA, pour coordonner l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités au niveau de l'UA, accroître la sensibilisation aux besoins et opportunités en matière de renforcement des capacités, et pour faciliter, suivre et évaluer les activités de renforcement des capacités pour la biodiversité au niveau de l'UA.</p> <p>Faciliter le partage d'expériences entre les CER sur le renforcement des capacités en matière de biodiversité.</p> <p>Conduire le renforcement des capacités des négociateurs africains.</p> <p>Soutenir le programme de bourses pour les jeunes de l'AWF.</p>
Coordination	<p>Les CER doivent coordonner et capitaliser sur les partenariats et la collaboration avec plusieurs réseaux d'organisations de la société civile existants.</p> <p>Identifier les meilleures pratiques au sein des CER et développer des outils sous-régionaux pour améliorer l'évaluation, le développement, le transfert, la promotion, le suivi, la gouvernance et l'utilisation des technologies, y compris la biotechnologie.</p> <p>Soutenir la documentation des informations sous-régionales sur la biodiversité, y compris les ressources génétiques transfrontalières et les savoirs traditionnels.</p>	<p>La CUA établira des partenariats pour la coordination continentale en matière de renforcement des capacités.</p>

MÉCANISMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS FAVORISANTES

Dans l'analyse critique réalisée dans le cadre du pilier D sur les capacités de coordination, financières, de connaissances, de communication, de gestion des données et techniques qui existent à travers le continent pour l'internalisation et la mise en œuvre efficaces du GBF, on a mis en évidence le besoin d'une plus grande ambition pour mobiliser et accroître les flux de financement de la biodiversité vers l'Afrique et pour renforcer diverses capacités.

Cette partie de la Stratégie s'aligne ainsi sur l'objectif du Pilier D, assurer la réalisation des actions prioritaires proposées à différentes échelles d'intervention, et définit, comme partie intégrante de cette Stratégie, le développement progressif des outils de soutien clés nécessaires pour assurer mise en œuvre efficace. Les mesures et outils proposés pour soutenir les interventions aux niveaux national, régional et continental comprennent:

- Organes de coordination;
- Un plan de mobilisation des ressources;
- Un plan de renforcement et de développement des capacités et de coopération technique et scientifique;
- Un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public; et
- Un cadre d'engagement des parties prenantes.

Pour garantir la cohérence et l'alignement de la mise en œuvre, cette stratégie prévoit une approche de programmation et un cadre de coordination des structures existantes et proposées. Des conseils sont fournis pour le développement de chaque outil de support, y compris la définition de la portée et des éléments clés à prendre en compte dans le processus de développement et dans la phase de mise en œuvre. Ces composantes sont décrites ci-dessous et les documents complets seront présentés en annexe à cette stratégie une fois élaborés.

4.1 PROGRAMMATION ET COORDINATION

4.1.1 PROGRAMMES

La mise en œuvre de cette stratégie se fera à travers cinq programmes continentaux conçus en alignement avec les cinq piliers stratégiques. Cette approche de programmation sera davantage développée au niveau régional pour s'aligner sur les programmes continentaux.

Mécanismes de soutien et conditions favorisantes

Les cinq programmes continentaux sont principalement conçus pour faciliter la collaboration et la coopération, avec un accent spécifique sur chaque question stratégique au niveau continental et sur la base des priorités définies pour le pilier. Cela offre la possibilité de coordonner efficacement les interventions des parties prenantes travaillant sur le domaine spécifique du programme et soutient une approche ciblée basée sur les priorités continentales.

Des programmes régionaux alignés sur les programmes continentaux et les cinq piliers seront également mis en place. Ils faciliteront la collaboration et la coopération, en mettant un accent spécifique sur chaque question stratégique au niveau régional et sur la base des priorités de la région, telles que définies dans chaque pilier.

4.1.2 ORGANES DE COORDINATION

Les leçons tirées de la coordination de la préparation d'une position commune et de la négociation du GBF et de plusieurs décisions de la COP sur des AME mondiaux liés à la biodiversité soulignent la nécessité d'une coordination continentale efficace, essentielle pour garantir une adhésion et un engagement forts en faveur de la mise en œuvre du GBF, à toutes les échelles sur tout le continent. Relever ce défi nécessite de renforcer plusieurs institutions et organes régionaux et continentaux chargés de la biodiversité, ainsi que de leurs processus associés. Pour renforcer la coordination des interventions, divers organes sont inclus en fonction

Les parties prenantes actives dans des domaines de programme spécifiques à chaque région seront réunies avec une orientation claire sur ce qui constitue les priorités pour la région.

Au niveau national, les programmes permettront en outre de saisir avec clarté les domaines d'intervention et les efforts des États membres dans la mise en œuvre de leurs SPANB dans le contexte de cette stratégie et de déterminer la contribution qu'ils apportent aux programmes spécifiques de la stratégie.

Cette approche sera importante pour suivre et rendre compte du flux de financement vers les activités prioritaires de chaque domaine du programme à différentes échelles d'intervention.

de leurs mandats existants, et ils fourniront des services de soutien à la coordination.

Le renforcement de la coordination continentale et régionale pour la mise en œuvre de cette stratégie a été défini à travers les plateformes existantes ou, le cas échéant, à travers de nouvelles plateformes de coordination, définies ci-dessous. Il est très important d'établir des liens avec les processus de coordination de l'AGN pour aider au partage d'expériences et la cohérence que la mise en œuvre du GBF en Afrique exige.

4.1.2.1 Coordination Continentale

L'Union africaine

L'UA est responsable de la coordination globale de la stratégie et de la génération d'un soutien politique de haut niveau pour sa mise en œuvre. La coordination, le suivi et l'établissement de rapports seront soutenus par la CUA à travers la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue (SEBE).

Groupes de travail sur la coordination du programme de la CUA

La coordination technique pour suivre, évaluer, rendre compte et examiner la mise en œuvre des actions prioritaires dans chaque programme nécessitera une coordination à travers cinq groupes de travail, chacun pour coordonner un programme et s'aligner sur les autres nœuds de la CUA.

Groupe de travail sur l'Accord environnemental multilatéral relatif à la biodiversité pour l'Afrique

Le rôle de l'AGN avait été relégué aux négociations multilatérales dans des AME spécifiques, avec peu de coordination entre ces AME et une quasi-absence de coordination de la mise en œuvre à travers le continent. Sur la base du mandat de l'UA, et surtout des attentes suscitées par la coordination efficace du groupe Afrique lors des négociations du GBF, une telle influence de l'AGN devra s'étendre à tous les accords liés à la biodiversité, sur la base d'une coordination continentale. Il est très important que l'AGN ait besoin d'une influence et d'une présence plus fortes dans la coordination de la mise en œuvre à l'échelle continentale. À court terme, l'AGN devrait émerger comme un acteur clé de la coordination, assurant une supervision technique et assurant la synergie alors que l'Afrique cherche à répondre aux multiples consultations intersessions et aux processus connexes établis à la fois dans le cadre du GBF et d'autres AME.

Le soutien à la coordination pour l'engagement de l'Afrique dans plusieurs processus intersessions est limité. À court terme, plusieurs négociations et processus multilatéraux pertinents pour la mise en œuvre du GBF sont en cours et nécessitent un engagement coordonné

de l'Afrique. Il est nécessaire d'assurer une préparation technique efficace de la position commune de l'Afrique, en garantissant l'engagement et la coordination des différents PFN, et en assurant une synergie dans la mise en œuvre de ces accords multilatéraux aux niveaux continental, régional et national. Ces négociations mondiales, au-delà de la CDB et des accords mondiaux sur la biodiversité, incluent l'IPBES, l'ITPGRFA, le BBNJ, INC sur la pollution plastique, le Forum des Nations Unies sur les forêts, et d'autres.

Une coordination continentale améliorée renforcera encore l'engagement de l'AGN dans ces négociations en cours et d'autres négociations intersessions, comme au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique et de l'Organe subsidiaire pour la mise en œuvre de la CDB, et renforcera la coordination des AME dans la région.

Cette Stratégie prévoit ainsi la création d'un Groupe de Travail sur la Biodiversité pour l'Afrique, en tant que nouvel organe fonctionnant à travers plusieurs unités:

- Un groupe de liaison servant d'organe de coordination direct de la CDB et de tous les AME et processus liés à la biodiversité. Les membres comprendront la coordination principale des négociateurs pour chaque convention.
- AGN pour le CBD.
- AGN pour la CITES.

Cet organe sera chargé de:

- **Renforcer la contribution technique de l'AGN aux processus politiques africains de haut niveau pertinents:**

Bien que la contribution technique de l'AGN aux processus de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement ait été d'une grande importance ces dernières années, il est nécessaire d'institutionnaliser ce processus à travers une forte coordination continentale des AME liés à la biodiversité. Cette influence coordonnée peut être étendue à d'autres dialogues africains de haut niveau tels que les processus SCP en faveur de l'intégration de la biodiversité.

Mécanismes de soutien et conditions favorisantes

■ **Prise en charge des séances de débriefing stratégiques de l'AGN:**

Des séances de débriefing ciblées pour soutenir les efforts de planification continentaux, régionaux et nationaux pourraient être organisées avec le soutien des partenaires.

■ **Soutenir les processus de transition de la coordination AGN:**

Un défi majeur pour la coordination de l'AGN a été la transition annuelle des présidences de l'AGN pour s'aligner sur la transition dans le pays qui préside l'UA.

■ **Orientation dans le fonctionnement de l'AGN:**

Le processus en cours d'élaboration d'un document d'orientation pour l'AGN, qui est soutenu par la CUA et l'AUDA-NEPAD, devra être finalisé.

Plateforme de coordination des partenaires pour la biodiversité

Le soutien fourni par le Groupe informel de soutien à la biodiversité des partenaires de l'AGN a été reconnu comme fondamental pour renforcer la capacité de l'AGN à coordonner et à soutenir le développement d'une position africaine commune qui a efficacement influencé les négociations mondiales. Les différentes dimensions de cet appui, apportées par les différents membres de cette plateforme africaine de partenaires, restent essentielles pour accompagner le processus de mise en œuvre du GBF. La CUA doit veiller à ce que cette plateforme de soutien aux partenaires soit plus visible et efficace et s'aligne sur des programmes spécifiques en fonction de la valeur ajoutée de chaque partenaire.

4.1.2.2 Nœuds de coordination régionaux

Les cadres de coordination régionale pour la biodiversité offrent la possibilité de porter une attention ciblée aux priorités et aux efforts de la région pour lutter contre la perte de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes. Les expériences de coordination régionale sont limitées, bien qu'elles soient bien établies dans les écosystèmes océaniques à travers des programmes pour les mers régionales, de grandes institutions chargées des écosystèmes marins (par exemple la Convention du courant de Benguela) et d'autres organismes. Les expériences existantes de ces institutions, et au sein de la COMIFAC et de la SADC, offrent des opportunités d'apprentissage et d'adaptation, afin de soutenir une plus grande visibilité et un plus grand impact des AME liés à la biodiversité au niveau régional, et de relier les contributions régionales pour les négociations et la mise en œuvre aux processus continentaux plus larges. Une

structure de coordination régionale pour fournir cette réponse comprendra les éléments suivants:

- Les CER, pour la coordination globale.
- Organes régionaux de coordination sur la biodiversité, pour une coordination directe. Ceux-ci seront renforcés pour accueillir des nœuds de coordination du programme. Dans les régions où aucun organisme de coordination directe n'a été créé, les centres d'excellence régionaux peuvent être utilisés comme nœuds de coordination du programme. Les nœuds de coordination du programme s'aligneront sur les unités de coordination du programme de la CUA concernées dans la région.
- Coordination du partenariat régional ou alignement avec les réseaux de partenariat existants au sein des CER, là où ils existent.

4.1.2.3 Nœuds de coordination au niveau national

Des nœuds nationaux seront établis au sein des institutions chargées de la coordination globale et sectorielle et pourront comprendre:

- Institutions focales nationales pour la coordination globale; et
- Nœuds focaux nationaux du secteur ou centres nationaux d'excellence pour le programme de coordination.

4.2 PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'AFRIQUE

Le défi de la mobilisation des ressources

Les efforts de coordination visant à mobiliser des fonds accrus pour la biodiversité en Afrique ont été limités à des projets à relativement court terme et pilotés par plusieurs programmes thématiques de diverses parties prenantes, ce qui complique le suivi du flux de financement de la biodiversité en Afrique. L'absence d'une stratégie continentale ayant des actions prioritaires définies a créé d'autres défis pour la coordination globale visant à renforcer la mobilisation des ressources. Fournir un cadre de mobilisation du financement de la biodiversité, aligné sur les actions prioritaires de cette stratégie, constitue une réponse stratégique pour répondre aux besoins de mise en œuvre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité à travers le continent, ainsi que pour assurer la transparence des flux financiers vers l'Afrique provenant de toutes sources. La plupart des ressources seront mobilisées au niveau national par chaque pays en fonction de ses propres besoins et capacités. BIOFIN, par exemple, est une initiative pouvant aider les pays à identifier leurs besoins et à mobiliser des fonds supplémentaires. Dans le même temps, il est nécessaire d'accroître le financement pour soutenir les efforts continentaux visant à promouvoir le programme de biodiversité de l'Afrique.

L'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources de la biodiversité pour l'Afrique, basé sur les domaines d'intervention et les actions prioritaires décrites dans la présente stratégie, est essentielle pour garantir une augmentation du financement de la biodiversité en Afrique, renforçant ainsi les efforts du continent pour inverser la perte de biodiversité et le déclin de la santé des écosystèmes menaçant les moyens de subsistance et la croissance économique en Afrique.

Portée du Plan de mobilisation des ressources de la biodiversité pour l'Afrique

- À développer en annexe à cette stratégie.
- Le coût de la biodiversité doit être basé sur les domaines d'intervention définis et les actions prioritaires décrites dans cette stratégie.
- Puiser à toutes les sources.
- Être continental uniquement.



Mécanismes de soutien et conditions favorisantes



Objectifs du Plan de mobilisation des ressources de la biodiversité

- Fournir des orientations pour les efforts de mobilisation des ressources continentales.
- Coordonner les efforts de mobilisation des ressources à travers l'évaluation des besoins en ressources et le développement d'approches de mobilisation, le suivi et le traçage des flux financiers et la rédaction de rapports sur la disponibilité et l'accessibilité du financement de la biodiversité.
- Guider le suivi de l'impact du financement pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que des AME liés à la biodiversité (aidant ainsi à respecter les engagements mondiaux à l'échelle du continent).

Considérations clés dans l'élaboration du Plan de mobilisation des ressources de la biodiversité

Le processus d'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources devra s'appuyer sur plusieurs initiatives existantes pour définir des méthodologies visant à améliorer le financement de la biodiversité. Au niveau national, l'Initiative BIOFIN, par exemple, aide les pays à identifier les étapes clés pour améliorer le financement de la biodiversité en ciblant les principales sources, y compris les secteurs de développement et les institutions financières, comme suit: définir l'importance et les menaces de la biodiversité, identifier les priorités de conservation, évaluer les déficits de financement

et les besoins en ressources, en recenser les impacts démontrés et les réussites, en renforçant la capacité institutionnelle et la gouvernance, soutenir l'alignement avec les accords internationaux et favoriser les partenariats de collaboration et la coordination.

Les opportunités de financement provenant de toutes les sources seront identifiées, y compris les finances publiques nationales, les fonds publics internationaux (bilatéraux et multilatéraux) et les fonds privés provenant des industries et des institutions financières privées. Cela comprendra l'exploration de mécanismes permettant d'obtenir des engagements, des programmes innovants, des mesures et des opportunités d'alignement des financements, ainsi que l'identification d'opportunités de financement nouvelles et émergentes pour les priorités continentales. Cela permettra de déterminer les coûts des priorités continentales. Des informations sur les opportunités indicatives de financement aux niveaux régional et national peuvent également être fournies.

Sur la base de chaque pilier de cette stratégie (et des liens entre les piliers), le plan de mobilisation des ressources de la biodiversité définira les procédures et opportunités d'accès, ainsi que les procédures et priorités de dépenses au niveau continental. Pour soutenir ce processus, des priorités en matière de partage d'informations et de renforcement des capacités seront identifiées.

Des indicateurs permettant de suivre les tendances des flux financiers provenant de diverses sources seront définis permettant d'évaluer leur impact sur les priorités de mise en œuvre et d'aider à la rédaction de rapports.

4.3 PRINCIPAUX OUTILS D'ASSISTANCE

Les outils d'accompagnement suivants seront développés en annexes à cette Stratégie selon les domaines d'intervention et les actions définis. La CUA, en collaboration avec ses partenaires, dirigera le développement de ces outils d'aide à la mise en œuvre.

4.3.1 CADRE DE SUIVI ET D'INDICATEURS

Parallèlement à l'adoption du GBF lui-même, son cadre de suivi a été adopté par les Parties dans les décisions COP 15/5 du 19 décembre 2022. Il a été négocié par les Parties et comprend un ensemble d'indicateurs principaux, de composantes et données complémentaires dont l'utilisation est recommandée par les pays dans leurs rapports sur la réalisation des objectifs du GBF. Compte tenu de la complexité du travail impliqué, le cadre est incomplet, aussi un groupe d'experts techniques *ad hoc* (AHTEG) est-il mandaté pour fournir des recommandations finales pour un cadre de suivi complet lors de la COP 16 (2024).

Le cadre de suivi de cette stratégie est destiné à compléter et aider les pays dans le reporting requis pour le GBF sans charge supplémentaire. En conséquence, les principaux indicateurs pour chaque objectif doivent être tirés des indicateurs principaux, des composantes et complémentaires approuvés, complétés par des indicateurs de réalisation pour chacune des actions identifiées dans les tableaux 1 à 14. Compte tenu des travaux de l'AHTEG en cours, il est recommandé que le cadre de suivi de cette stratégie soit achevé parallèlement aux travaux de l'AHTEG, sous la supervision des Parties africaines représentées au sein de l'AHTEG et soutenues par les observateurs concernés représentés au sein de l'AHTEG.

Une analyse préliminaire de la cohérence des politiques a été réalisée lors de l'élaboration de cette stratégie afin de mettre en évidence les liens entre les domaines d'action de la stratégie et ceux du GBF et d'autres AME. Des travaux supplémentaires visant à identifier les liens entre cette stratégie, les AME mondiaux et d'autres cadres politiques continentaux sont nécessaires et devraient être achevés dans le cadre de l'élaboration du cadre de suivi et d'indicateurs.

À titre provisoire, le cadre de suivi de cette stratégie sera mis en œuvre par chaque pays, en précisant les éléments suivants:

- **Cible et zone d'action** – liste des cibles individuelles et des domaines d'action prioritaires associés pour le pays.
- **Indicateur global** – l'indicateur principal doit être défini, comprenant les sous-composantes associées (par exemple les écosystèmes), dans la juridiction du pays.
- **Composante de soutien et/ou indicateurs complémentaires** – liste des indicateurs de soutien nécessaires pour générer l'indicateur principal, dans la mesure des capacités du pays et des partenaires à les fournir.
- **Indicateurs binaires et autres (cible/action)** – Stratégie-action binaire GBF et Afrique et indicateurs supplémentaires requis pour suivre l'application dans chaque pays.
- **Exigences** – répertoire pour chaque indicateur:
 - Au niveau National – capacité, ressources, personnel, programmes et capacités pour générer les indicateurs, déficits de financement et partisans potentiels.
 - Au niveau Régional/continental – systèmes de support, ensembles de données, réseautage, finances, etc.

Outre les indicateurs spécifiques recommandés pour chaque cible et action, les besoins en capacités et les pistes de renforcement des capacités, ainsi que les besoins en ressources pour le suivi, doivent être spécifiés et inclus dans toutes les communications et tous les projets soutenant la mise en œuvre de la Stratégie.

4.3.2 PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE

La Décision 15/8 de la COP 15, adoptant un cadre stratégique à long terme pour le renforcement et augmentation des capacités à soutenir la mise en œuvre du GBF, souligne que les exigences en matière de renforcement des capacités doivent être déterminées par les Parties sur la base des priorités définies dans leurs SPANB. Les organismes régionaux ont en outre été reconnus dans cette décision comme des acteurs clés dans le soutien au développement des capacités. Des plans et programmes d'action et de programmes thématiques et régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités et de développement devraient ainsi être élaborés.

En outre, la coopération technique et scientifique à l'appui du GBF sera promue et facilitée par le Secrétariat de la CDB en collaboration avec les entités et centres de soutien régionaux compétents. Il est très important que les centres d'excellence régionaux du continent

répondent aux demandes attendues du Secrétariat de la CDB en matière de collaboration et de partenariat.

L'élaboration d'un plan de renforcement et de développement des capacités et de coopération technique et scientifique à l'appui de cette stratégie prendra en considération plusieurs processus et outils en cours, notamment le Plan stratégique à long terme de la CDB pour le renforcement des capacités et le développement et la coopération technique et scientifique pour la mise en œuvre du GBF. À cela s'ajoutent le Plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la biosécurité ainsi que les conclusions sur les besoins en matière de renforcement des capacités du Protocole de Nagoya. Les priorités en matière de renforcement des capacités définies dans le pilier E de cette stratégie éclaireront l'élaboration du plan de renforcement et de développement des capacités et de coopération technique et scientifique.

4.3.3 PLAN D'ACTION POUR LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET L'ADOPTION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE

Un plan d'action en matière de communication, d'éducation, de sensibilisation du public et d'adoption constitue un outil important pour promouvoir la sensibilisation à cette stratégie et soutenir le partage des connaissances, et il soutiendra sa mise en œuvre à travers le continent. Ceci est conforme à la stratégie de communication de la décision 15/14 de la CDB adoptée lors de la COP 15 pour soutenir la mise en œuvre du GBF et aux orientations fournies pour l'élaboration de stratégies et de plans d'action spécifiques de CESP aux niveaux régional, national et infranational afin d'assurer l'adoption et la mise en œuvre du GBF. Bien que le Comité consultatif informel sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, créé au sein de la CDB, n'ait pas encore spécifié les derniers détails de

la stratégie de communication, l'élaboration des priorités de l'Afrique en matière de CESP fournira un guide utile pour éclairer ce processus mondial. L'élaboration de cet outil annexe à la Stratégie prendra en considération les objectifs de la CDB en matière de communication visant, entre autres, à accroître la compréhension et la sensibilisation aux multiples valeurs de la biodiversité, y compris les systèmes de connaissances associés des PACL; sensibiliser tous les acteurs aux progrès accomplis dans la réalisation du GBF; développer et promouvoir des plateformes et des partenariats pour partager des informations et des expériences; et diffuser des informations sur la pertinence du GBF dans les processus thématiques et de développement clés.

4.3.4 CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES POUR L'AFRIQUE

L'engagement des acteurs non étatiques est un élément clé pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ceci est également reconnu dans le cadre du GBF, qui appelle à la transparence dans les engagements et les contributions aux objectifs et cibles du GBF.

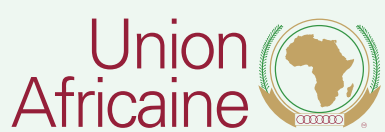
À travers le continent, un large éventail de parties prenantes de différents niveaux s'est engagé dans diverses activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes du continent. L'élaboration d'un cadre d'engagement des

parties prenantes pour le continent offre l'opportunité de cartographier et de fournir une plus grande visibilité à la contribution que ces acteurs clés apportent à chaque pilier et domaine d'intervention de cette stratégie. Cela devrait susciter un plus grand engagement de la part des acteurs non étatiques en faveur de la mise en œuvre du GBF sur le continent.

Le développement de cet outil se fera à travers un processus inclusif avec la participation des principales parties prenantes.

“ Le succès de la conférence et du développement de l'ABSAP revient au partenariat solide entre différentes institutions et experts, fondé sur un engagement fort en faveur de la nature. Cela ressort davantage à mesure que nous poursuivons la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action.”

Harsen Nyambe Nyambe, directeur de l'environnement durable et de l'économie bleue, AUC



Commission de l'Union africaine
Direction de l'Environnement Durable et de l'Economie Bleue
P.O Box 3243
Addis Ababa
ETHIOPIE

Harsen Nyambe Nyambe
Directeur, Environnement durable et économie bleue
Courriel: NyambeH@africa-union.org

Leah Wanambwa Naess
Agent principal des politiques, Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue
Courriel: WanambwaL@africa-union.org et
FebenT@africa-union.org